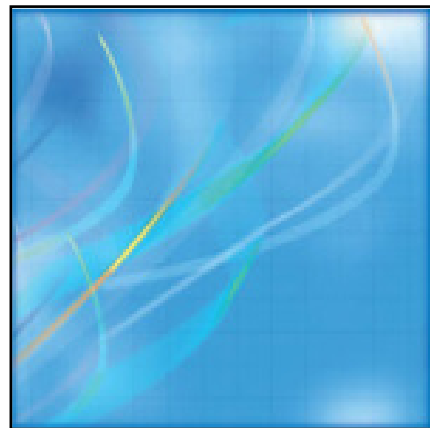


N° 62F0026M au catalogue  
ISSN 1708-8887  
ISBN 978-0-660-04265-7

Série de documents de recherche sur les dépenses des ménages

## Guide de l'utilisateur, Enquête sur les dépenses des ménages, 2014



Division de la statistique du revenu

Date de diffusion : le 12 février 2016



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

### Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

## Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0<sup>s</sup> valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- <sup>p</sup> provisoire
- <sup>r</sup> révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- <sup>E</sup> à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- \* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2016

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

## Table des matières

1.0 Introduction .....	4
2.0 Méthodologie de l'enquête .....	5
3.0 Qualité des données .....	12
4.0 Définitions.....	18
5.0 Dérivation des tableaux de données.....	25
6.0 Produits et services connexes .....	30
7.0 Bibliographie .....	31
Appendice A Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue .....	32
Appendice B Taux de réponse par mois de collecte.....	33
Appendice C Taux de réponse par taille de la région de résidence et par type de logement...	34
Appendice D Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue pour diverses caractéristiques des ménages .....	36
Appendice E Impact de l'imputation des dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle.....	38
Appendice F Imputation des caractéristiques du logement et de l'équipement ménager .....	39
Appendice G Taux d'imputation selon le mode de déclaration des dépenses du journal.....	40
Appendice H Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine.....	41

## 1.0 Introduction

Le guide de l'utilisateur présente de l'information d'intérêt pour les utilisateurs des données de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) de 2014. Il comporte des descriptions de la méthodologie d'enquête et de la qualité des données ainsi que des définitions de termes et variables de l'enquête. Il renferme également une section décrivant les diverses statistiques susceptibles d'être tirées des données de l'enquête.

L'EDM est effectuée annuellement. Les données sont collectées auprès des ménages à partir d'un questionnaire (administré par entrevue personnelle assistée par ordinateur) et d'un journal de dépenses. Le questionnaire est utilisé pour collecter l'information sur les dépenses avec des périodes de rappel adaptées au type de dépense (dernier mois, derniers 3 mois, derniers 12 mois, ou dernier paiement). Le journal de dépenses est complété pendant une période de deux semaines suivant l'entrevue par un sous-ensemble de ménages sélectionnés. À partir de 2012, l'échantillon pour les dépenses provenant du journal de dépenses correspond à 50 % de l'échantillon total.

La collecte des données est effectuée en continue au cours de l'année. L'EDM 2014 a été réalisée entre janvier 2014 et décembre 2014 auprès d'un échantillon de 17 109 ménages des 10 provinces. Des renseignements détaillés sur les dépenses ont été recueillis ainsi que quelques renseignements sur les caractéristiques du logement et l'équipement ménager.

Les estimations des dépenses des ménages sont disponibles aux échelons national et provincial ainsi que par mode d'occupation du logement, âge de la personne de référence, taille de la région de résidence, type de ménage et quintile de revenu du ménage. Des estimations détaillées des dépenses alimentaires sont aussi disponibles.

Pour obtenir des totalisations personnalisées ou de plus amples renseignements au sujet de l'Enquête sur les dépenses des ménages, veuillez communiquer avec les Services aux clients (613-951-7355, 1-888-297-7355 ou [STATCAN.income-revenu.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.income-revenu.STATCAN@canada.ca)), Division de la statistique du revenu.

## 2.0 Méthodologie de l'enquête

### 2.1 La population cible

La population cible de l'EDM 2014 correspond à la population des 10 provinces canadiennes à l'exception des pensionnaires d'établissements institutionnels, des membres des Forces canadiennes vivant dans des camps militaires et des personnes vivant dans les réserves indiennes. Ces exclusions représentent environ 2 % de la population des 10 provinces.

Pour des raisons opérationnelles, les personnes vivant dans des régions où le taux de logements vacants est très élevé et où les coûts de collecte seraient exorbitants sont exclues de la collecte. Également exclues sont les personnes vivant dans d'autres types de logements collectifs tels que :

- les personnes qui vivent dans les résidences pour personnes âgées non autonomes;
- les personnes qui vivent de façon permanente dans les résidences scolaires, les camps de travail, etc.; et
- les membres d'ordre religieux et d'autres groupes vivant en communauté.

Les exclusions à la collecte représentent moins d'un demi-pourcent de la population cible. Ces personnes sont toutefois incluses dans les estimations démographiques auxquelles sont ajustées les estimations de l'EDM (voir section 2.6).

### 2.2 Le contenu de l'enquête et les périodes de référence

L'EDM recueille principalement des renseignements détaillés sur les dépenses des ménages. L'enquête collecte également les caractéristiques démographiques du ménage, certaines caractéristiques du logement (telles que le type, l'âge et le mode d'occupation du logement) ainsi que certains renseignements sur l'équipement que possède le ménage (par exemple, l'équipement électronique et le matériel de communication). De plus, des données sur le revenu provenant des données de l'impôt des particuliers sont combinées aux données de l'enquête.

Pour les dépenses collectées à partir du questionnaire, la longueur de la période de référence varie selon la période de rappel spécifiée dans la question (par exemple, le dernier mois, les trois derniers mois ou les douze derniers mois). La période de référence varie également en fonction du mois de collecte (par exemple les douze derniers mois pour les ménages de l'échantillon de janvier 2014 correspondent à la période de janvier 2013 à décembre 2013, tandis que la période de douze mois des ménages de l'échantillon de décembre 2014 correspond aux mois de décembre 2013 à novembre 2014). Les dépenses collectées à partir du journal de dépenses sont déclarées pendant une période de deux semaines.

Généralement, des périodes de référence plus longues sont utilisées pour collecter les dépenses relatives à des biens et services dispendieux ou achetés rarement ou irrégulièrement. À l'inverse, des périodes plus courtes sont utilisées pour les biens et services de moindre valeur ou achetés fréquemment ou régulièrement.

Pour les caractéristiques démographiques, les caractéristiques du logement et l'équipement ménager, la période de référence est la date de l'entrevue. La période de référence du revenu est l'année civile précédant l'année de l'enquête (par exemple, 2013 pour l'EDM de 2014).

### 2.3 Le plan d'échantillonnage

L'échantillon de l'enquête sur les dépenses des ménages de 2014 est constitué de 17 109 ménages répartis dans les 10 provinces. Cet échantillon a été sélectionné selon un plan de sondage stratifié à plusieurs degrés. Il s'agit essentiellement d'un plan à deux degrés dont le premier degré est un échantillon d'aires géographiques (appelées grappes). La liste de tous les logements se trouvant dans les grappes sélectionnées est ensuite établie pour permettre la sélection d'un échantillon de logements. Les logements choisis qui sont habités par des individus de la population cible constituent l'échantillon de ménages de l'enquête. L'enquête utilise plusieurs composantes du plan de l'Enquête sur la population active (EPA) dans le but de minimiser les coûts d'opération, mais les logements sélectionnés pour l'EDM sont différents des logements sélectionnés pour l'EPA.

Cinquante pour cent des ménages sélectionnés doivent aussi remplir un journal de dépenses. Ainsi, dans chacune des grappes sélectionnées, un sous-échantillon des logements préalablement choisis est également sélectionné en vue d'identifier les logements pour lesquels les ménages auront à remplir le journal.

L'échantillon national est d'abord réparti entre les provinces en tenant compte de la variabilité des dépenses totales des ménages et, dans une moindre mesure, du nombre de ménages dans chaque province. L'objectif est d'obtenir des estimations provinciales de qualité similaire à l'échelon national. Les tailles d'échantillon par province sont fournies dans le tableau 1 de la section 3. L'échantillon est ensuite réparti entre les strates en regroupant des grappes ayant des caractéristiques similaires selon diverses variables sociodémographiques. Certaines strates ont été définies pour cibler des sous-populations particulières telles que les ménages à haut revenu. Dans le but d'améliorer la qualité des estimations, la répartition de l'échantillon dans les strates de ménages à haut revenu est supérieure à la répartition proportionnelle à la taille des strates qui est utilisée dans les autres strates.

Comme la collecte des données est effectuée mensuellement, l'échantillon est réparti en 12 sous-échantillons de taille similaire.

Il est à noter que les concepts géographiques utilisés pour l'échantillon de l'EDM 2014 sont ceux du Recensement de 2011.

## 2.4 La collecte des données

L'EDM est une enquête volontaire. Les données sont principalement obtenues directement du répondant à partir de deux modes de collecte : une entrevue en personne effectuée par un intervieweur à l'aide d'un questionnaire disponible sur un ordinateur portable, et un journal dans lequel le ménage doit déclarer ses dépenses quotidiennes pendant une période de deux semaines. La collecte des données de l'EDM 2014 a été effectuée sur une base continue de janvier à décembre 2014 auprès d'un échantillon de ménages réparti sur 12 cycles de collecte mensuelle.

Les ménages de l'échantillon doivent d'abord répondre à un questionnaire (administré par entrevue personnelle assistée par ordinateur) qui collecte principalement les dépenses régulières (telles que le loyer et l'électricité) et les dépenses moins fréquentes (telles que l'ameublement et les réparations au logement) pour une période de rappel dont la longueur varie selon le type de dépenses. Pour les dépenses régulières, l'approche consiste typiquement de collecter le montant du dernier paiement effectué ainsi que la période couverte par ce paiement. Pour les autres types de dépenses collectées à partir de l'entrevue, des périodes de rappel de un mois, trois mois ou douze mois sont utilisées. Les périodes de rappel sont définies en termes de mois précédant le mois de l'entrevue. Par exemple, une période de référence des trois derniers mois pour un ménage de l'échantillon de juin 2014 correspondra à la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2014. Par ailleurs, les caractéristiques démographiques, les caractéristiques du logement et l'information sur l'équipement ménager, qui sont également recueillis à l'entrevue, représentent la situation du ménage au moment de l'entrevue. Depuis 2013, les répondants sont informés que les données d'enquête seront combinées avec des données de l'impôt des particuliers pour obtenir certaines variables reliées au revenu personnel des membres du ménage âgés de 16 ans et plus au 31 décembre de l'année civile précédant l'année de l'enquête. La période de référence des données sur le revenu provenant des données de l'impôt des particuliers est l'année civile précédant l'année de l'enquête.

Un sous-échantillon de 50 % des ménages choisis doivent aussi remplir un journal. Suite à l'entrevue, on demande aux répondants de ce sous-échantillon d'inscrire les dépenses effectuées par tous les membres du ménage dans un journal de dépenses pendant une période de deux semaines, débutant le lendemain de l'entrevue. Les ménages doivent inclure toutes leurs dépenses à l'exclusion de quelques types de dépenses tels que le loyer, les paiements réguliers pour les services publics, et l'achat de biens immobiliers et de véhicules. Les ménages ont la possibilité de fournir les reçus de leurs achats effectués durant la période de deux semaines afin de réduire la quantité d'information à transcrire dans le journal. Ils doivent toutefois ajouter de l'information supplémentaire sur le reçu si la description de l'item indiquée sur le reçu est incomplète.

Un suivi téléphonique est effectué quelques jours après l'entrevue pour vérifier si le répondant a des questions sur le journal et pour rappeler des informations importantes relatives à la façon de le remplir. À la fin de la période de deux semaines, l'intervieweur retourne au logement du répondant pour reprendre le journal et poser quelques questions supplémentaires qui permettent au répondant de rapporter certaines dépenses qu'il pourrait avoir oublié de déclarer.

Les journaux ainsi que tous les reçus fournis par les répondants sont numérisés et saisis au bureau central de Statistique Canada. On assigne ensuite un code de classification de dépenses à chacun des items parmi une liste de plus de 650 codes différents.

## 2.5 Le traitement des données et le contrôle de la qualité

Le questionnaire informatisé comporte de nombreuses caractéristiques permettant de maximiser la qualité des données recueillies. De multiples contrôles sont intégrés au questionnaire afin d'identifier des valeurs inhabituelles et de détecter des incohérences logiques. Lorsqu'une réponse est rejetée à la vérification, l'intervieweur est invité à corriger l'information (avec l'aide du répondant au besoin). Une fois que les données sont transmises au bureau central, on entreprend une série complète d'étapes de traitement pour effectuer une vérification approfondie de chacun des questionnaires reçus. Les réponses invalides sont corrigées ou identifiées pour l'imputation.

Plusieurs vérifications sont également effectuées sur les données des journaux lorsqu'ils sont reçus au bureau central ainsi que tout au long des étapes de saisie et de codage. On s'assure par exemple que les dates de début et de fin de la période de référence du journal sont indiquées, que les dépenses déclarées ont été effectuées pendant la période de référence visée et qu'il n'y a pas d'items qui apparaissent à la fois sur les données transcrites dans le journal et sur les reçus fournis par le répondant. Après la validation, la saisie et le codage, des procédures de contrôle de qualité sont appliquées. Un échantillon de journaux est choisi et vérifié au complet de nouveau pour s'assurer que les journaux ont été saisis et codés selon les procédures établies.

On entreprend ensuite une série d'étapes de vérification approfondie sur l'ensemble des journaux, et les réponses invalides sont corrigées ou identifiées pour l'imputation. La dernière étape consiste à évaluer si la qualité de l'information déclarée sur les journaux est suffisante en utilisant des paramètres basés sur les caractéristiques du ménage. On compare les dépenses et le nombre d'articles déclarés à des seuils minimum estimés par région géographique (provinces de l'Atlantique, Québec, Ontario, provinces des Prairies et Colombie-Britannique), par classe de revenu du ménage et par taille du ménage. Les journaux qui remplissent les conditions sont considérés utilisables. Les autres journaux sont examinés et sont considérés utilisables dans la mesure où une note explicative justifie le faible niveau de leurs dépenses ou le petit nombre d'items déclarés (par exemple, une personne vivant seule qui avait peu de dépenses à déclarer parce qu'elle était en voyage d'affaires pendant la période où elle remplissait le journal). Les journaux qui ne répondent pas aux critères de journaux utilisables sont traités au même titre que les journaux non-répondus ; ils sont exclus des estimations. Il est à noter que certains journaux utilisables sont incomplets et peuvent avoir des journées non répondues.

Pour résoudre les problèmes d'information manquante ou invalide à certaines questions de l'entrevue, on a généralement recours à l'imputation par enregistrement donneur selon la technique du plus proche voisin. C'est-à-dire, les données d'un autre répondant ayant des caractéristiques similaires (le donneur) sont utilisées pour imputer. L'imputation se fait sur un groupe de variables à la fois, ce groupe étant formé de sorte à tenir compte des relations entre ces variables. Les caractéristiques pour identifier le donneur sont choisies de sorte à être corrélées avec les variables à imputer. Le revenu du ménage, le type de logement, et le nombre d'adultes et d'enfants sont des caractéristiques souvent utilisées.

L'imputation par donneur est également utilisée lorsque certaines informations sont manquantes dans le journal des dépenses. Par exemple, un répondant peut avoir rapporté une certaine dépense mais ne pas avoir indiqué son coût, ou encore il peut avoir fourni le total d'une dépense (tel que le total d'une épicerie) sans en détailler les composantes. L'imputation sert aussi à accroître le niveau de détail du codage des articles déclarés. Par exemple, il est possible que l'information obtenue du répondant permette uniquement de déterminer qu'il s'agit d'un produit de boulangerie alors qu'un code plus détaillé est nécessaire pour répondre aux besoins de l'enquête. L'imputation par donneur sera alors utilisée pour imputer le type de produit de boulangerie (par exemple, pain, craquelins, biscuits, gâteaux et autres pâtisseries, etc.). L'imputation est effectuée au niveau des items déclarés dans le journal et les caractéristiques souvent retenues pour identifier le donneur sont le coût, le code partiel disponible, le revenu et la taille du ménage. L'imputation se fait par province et trimestre pour tenir compte des différences provinciales et de la saisonnalité des dépenses.



Depuis 2012, la méthode d'imputation qui permet de détailler les dépenses lorsqu'un répondant fournit seulement un montant total dans le journal a été raffinée de sorte à utiliser de l'information supplémentaire sur le type de magasin où les achats ont été effectués. Cette méthode permet de mieux tenir compte de la vente croissante de produits d'alimentation dans les grandes chaînes de magasins non spécialisées en alimentation.

Pour le revenu personnel, les données fiscales manquantes ou invalides sont généralement imputées par donneur.

L'imputation du revenu et des dépenses est effectuée principalement à partir du Système canadien de contrôle et d'imputation du recensement (SCANCIR) de Statistique Canada.

Après l'imputation des données, des taxes sont ajoutées aux items du journal qui sont rapportés en excluant les taxes. En effet, des instructions sont fournies aux répondants pour indiquer quand inclure ou ne pas inclure les taxes aux dépenses rapportées de sorte à réduire le fardeau de réponse. Ainsi la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVP), et la taxe de vente harmonisée (TVH) sont ajoutées aux items du journal selon les taux de taxation fédéraux et provinciaux.

## 2.6 L'estimation

L'estimation des caractéristiques de la population à partir d'une enquête par échantillon est fondée sur le postulat que chaque ménage échantillonné représente, en plus de lui-même, un certain nombre d'autres ménages dans la population cible. Ce nombre est désigné sous le nom de poids d'enquête. Le calcul du poids pour chaque ménage comporte plusieurs étapes.

On dérive d'abord pour chaque ménage un poids initial correspondant à l'inverse de sa probabilité d'être sélectionnée de la population cible. Comme seulement 50 % des ménages de l'échantillon sont sélectionnés pour remplir le journal, des poids différents sont calculés pour le questionnaire de l'entrevue et pour le journal. Certains ajustements sont ensuite appliqués aux poids de l'entrevue et aux poids du journal.

Les poids de l'entrevue sont d'abord ajustés pour tenir compte des ménages qui n'ont pas répondu au questionnaire. Ils sont ensuite ajustés pour faire en sorte que certaines estimations de l'enquête concordent avec des agrégats ou des estimations provenant de sources d'information auxiliaires ; cette opération est appelée l'étalonnage des poids. Trois sources de données sont utilisées pour l'étalonnage des poids.

En premier lieu, les poids sont ajustés selon le nombre de personnes par groupe d'âge et le nombre de ménages par taille provenant des estimations de population produites par la Division de la démographie de Statistique Canada. Ces estimations proviennent des données du Recensement de 2011. Les estimations annuelles du nombre de personnes selon neuf groupes d'âge (0 à 6, 7 à 17, 18 à 24, 25 à 34, 35 à 44, 45 à 54, 55 à 64, 65 à 74, et 75 et plus) sont utilisées à l'échelon provincial, et les estimations selon deux groupes d'âge (0 à 17 ans et 18 ans et plus) sont utilisées à l'échelle des régions métropolitaines de recensement. Pour le nombre de ménages, les poids sont ajustés pour que leur total corresponde aux estimations annuelles provinciales pour trois catégories de taille du ménage (une, deux et trois personnes ou plus). Un ajustement est également effectué afin d'assurer une représentation adéquate du nombre de ménages à chaque trimestre.

Une seconde source pour l'étalonnage des poids est l'État de la rémunération payée (T4) de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les données du T4 permettent de s'assurer que la distribution pondérée du revenu (sur la base des salaires et traitements) de l'enquête correspond à celle de la population canadienne. Les poids de l'entrevue sont donc ajustés pour correspondre aux comptes T4 du nombre d'individus par province pour six classes de salaires et traitements basées sur les percentiles provinciaux (0 au 25<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup> au 50<sup>e</sup>, 50<sup>e</sup> au 65<sup>e</sup>, 65<sup>e</sup> au 75<sup>e</sup>, 75<sup>e</sup> au 95<sup>e</sup>, et 95<sup>e</sup> au 100<sup>e</sup>).

Débutant avec l'EDM 2012, une troisième source pour l'ajustement des poids provient des données d'impôt des particuliers (T1) de l'ARC. Les poids de l'entrevue sont ainsi ajustés au nombre d'individus dans les trois classes de revenu personnel les plus élevées (basées sur les percentiles 95,5<sup>e</sup>, 97<sup>e</sup> et 98,5<sup>e</sup>) pour chacune des provinces, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard où une seule classe est utilisée. Cet ajustement vise à compenser la sous-représentativité de ces individus parmi les répondants à l'enquête.

Les poids du journal sont également sujets à une série d'ajustements. Un facteur permet de tenir compte de la non-réponse au questionnaire, tandis qu'un autre facteur vise à compenser pour les ménages qui répondent au questionnaire mais refusent de compléter le journal. Les poids sont également ajustés pour totaliser des estimations



démographiques d'une façon similaire à celle utilisée pour les poids de l'entrevue. En effet, les estimations démographiques du nombre de personnes utilisées à l'échelon provincial sont les mêmes pour le journal que pour l'entrevue, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard. Sept groupes d'âge sont utilisés pour l'Île-du-Prince-Édouard en raison de la petite taille d'échantillon (0 à 17, 18 à 24, 25 à 34, 35 à 44, 45 à 54, 55 à 64, et 65 et plus). À l'échelon des régions métropolitaines de recensement, la distinction des deux groupes d'âge (0 à 17 ans et 18 ans et plus) est maintenue uniquement pour Montréal, Toronto et Vancouver. Comme les poids de l'entrevue, les poids du journal sont ajustés pour correspondre aux totaux des estimations annuelles provinciales pour les trois catégories de taille du ménage; par contre, aucun ajustement n'est effectué pour correspondre aux estimations par trimestre.

Les poids du journal sont aussi ajustés en fonction du revenu. Au lieu d'ajuster en fonction des données de salaires et traitement (T4), les poids sont ajustés aux estimations du nombre de ménages par classe de revenu et par province provenant de l'entrevue. Plus précisément, on utilise le nombre de ménages estimé pour chacun des quintiles provinciaux du revenu total du ménage. Cet ajustement aux estimations de l'entrevue permet de s'assurer que la distribution pondérée du revenu des ménages répondants du journal est cohérente avec celle des ménages répondants de l'entrevue. Les poids du journal sont aussi ajustés pour correspondre au nombre d'individus à revenu élevé provenant des comptes des données d'impôt des particuliers, en utilisant une seule classe de revenu établie à partir du 95,5<sup>e</sup> percentile. Ce dernier ajustement n'est pas appliqué à l'Île-du-Prince-Édouard.

Toutes les dépenses collectées à partir de l'entrevue et du journal sont converties en montants annuels (annualisées) en les multipliant par un facteur adapté selon la période de rappel. Certaines dépenses sont aussi corrigées par un facteur d'ajustement lorsque des valeurs influentes (extrêmes) sont identifiées. Dans le cas du journal, un autre facteur d'ajustement est produit pour tenir compte des jours non-répondus.

Les estimations d'une catégorie de dépenses collectées lors de l'entrevue correspondent donc à la somme pondérée (par le poids de l'entrevue) des valeurs annualisées et ajustées. Les estimations d'une catégorie de dépenses qui provient des données du journal sont calculées de façon similaire à partir des poids du journal et des facteurs d'annualisation et d'ajustement appropriés. Finalement, les estimations des catégories de dépenses sommaires qui regroupent des composantes provenant des deux modes de collecte sont produites en additionnant les estimations des composantes provenant du journal et celles provenant de l'entrevue.

## 2.7 Les révisions historiques

Les estimations de l'EDM 2014 ont été calculées à partir des poids ajustés aux projections démographiques de l'année 2014. Ces projections démographiques étaient fondées sur les données du Recensement de 2011 ainsi que sur de l'information plus récente provenant de sources administratives telles que les registres de naissances, décès et migration.

Afin de rendre possible la comparaison des estimations de l'EDM au cours du temps, les estimations de l'EDM 2013 ont été révisées selon les projections démographiques basées sur le Recensement de 2011. Les estimations de 2013 étaient basées auparavant sur les projections démographiques du Recensement de 2006. Les estimations pour les années 2010, 2011 et 2012 seront bientôt repondérées.

Les révisions historiques basées sur le Recensement de 2011 prennent aussi compte des améliorations à la méthode d'étalonnage des poids de l'entrevue et du journal introduites avec l'EDM 2014. La stratégie d'étalonnage utilisée pour l'EDM 2014 est présentée dans la section 2.6. Les changements apportés en 2014 sont les suivantes :

- Pour l'ajustement des poids de l'entrevue au niveau provincial, ainsi que pour l'ajustement des poids du journal dans toutes les provinces sauf l'Île-du-Prince-Édouard, il y a neuf groupes d'âge au lieu des huit groupes d'âge utilisés précédemment. Le groupe de personnes ayant 65 ans et plus fut divisé en deux groupes (65 à 74 ans et 75 ans et plus).
- Pour l'ajustement des poids du journal pour l'Île-du-Prince-Édouard, sept groupes d'âge sont utilisés au lieu des huit groupes utilisés auparavant. Un seul groupe d'âge est utilisé pour les personnes ayant de 0 à 17 ans au lieu de deux groupes (0 à 6 ans et 7 à 17 ans).

Les mêmes contrôles démographiques utilisés pour l'étalonnage des poids de l'EDM 2014 ont été utilisés pour les révisions historiques de l'EDM 2012 et 2013. Pour la révision historique de l'EDM de 2010 et 2011, les neuf groupes d'âges ont été utilisés pour ajuster les poids de l'entrevue ainsi que du journal. Outre l'étalonnage des poids, les autres étapes du processus de pondération effectuées pour produire les estimations révisées basées

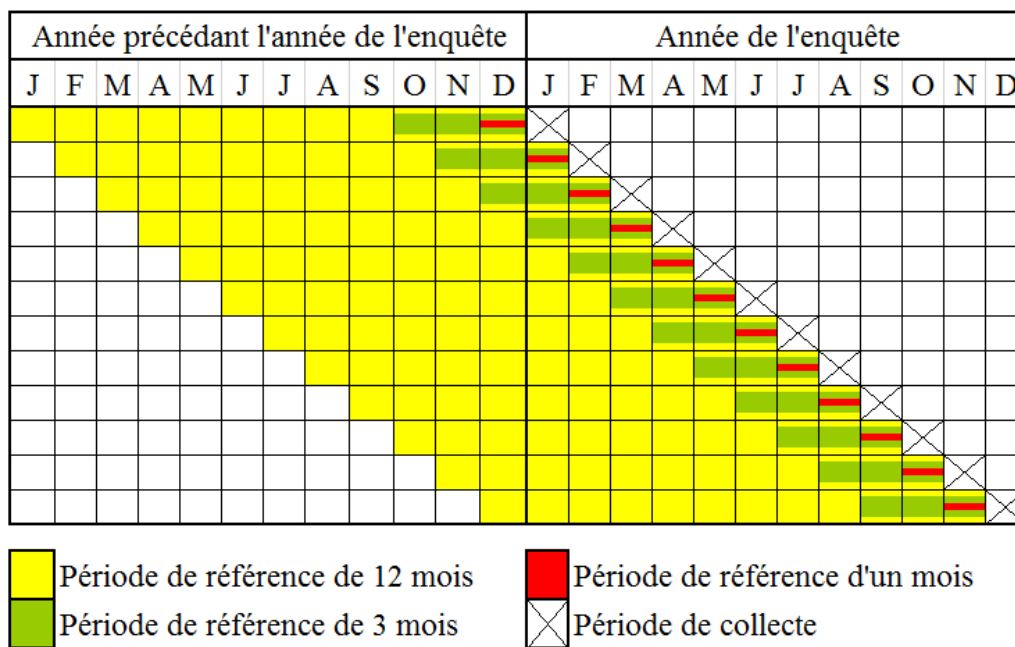
sur le Recensement de 2011 ont également été modifiées pour refléter les méthodes utilisées pour l'EDM 2014. L'ensemble du processus de pondération est donc uniformisé pour les années 2010 à 2014.

Les estimations de l'EDM antérieures à 2010 (2001-2009) sont basées sur des poids ajustés à des projections démographiques produites à partir des données du Recensement de 2001. Aucune révision de ces données (fondées sur les données du recensement de 2006 ou de 2011) n'est prévue en raison de la rupture dans les séries de données débutant avec l'EDM 2010 (voir section 2.9).

## 2.8 La période de référence des estimations

Avec la collecte mensuelle continue, la période à laquelle réfèrent les données collectées diffère d'un mois à l'autre tel qu'illustré à la figure 1. À titre d'exemple, pour un item de dépense collecté pour une période de rappel de trois mois, les données provenant de l'échantillon de juillet couvrent des dépenses effectuées du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin alors que pour l'échantillon de décembre, les dépenses réfèrent à la période du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre.

**Figure 1**  
Périodes de référence selon les échantillons mensuels pour trois différentes longueurs de périodes



Les dépenses collectées pour une période de moins de 12 mois sont annualisées pour que toutes des dépenses couvrent une période de 12 mois. Les estimations de l'EDM sont produites en combinant les données des 12 échantillons mensuels.

Lorsqu'on combine les données des 12 échantillons mensuels pour générer des estimations de dépenses annuelles, pour les items de dépense collectés avec une période de rappel de 3 mois ou moins, les dépenses couvertes sont principalement des dépenses ayant été effectuées pendant l'année de référence de l'enquête. C'est aussi le cas pour toutes les dépenses collectées à partir du journal.

Pour les items de dépenses avec une période de rappel de 12 mois, les dépenses collectées se distribuent entre janvier de l'année précédant l'année de l'enquête et novembre de l'année de l'enquête, en fonction du mois de collecte. Par exemple, les dépenses collectées en janvier couvrent la période de janvier à décembre de l'année précédant l'année de l'enquête, alors que les dépenses collectées en décembre couvrent la période de décembre de l'année précédant l'année de l'enquête à novembre de l'année de l'enquête. Pour que les estimations produites représentent une même période de 12 mois lorsque les données des 12 échantillons mensuels sont combinées, on doit faire l'hypothèse que les dépenses de l'année de l'enquête sont similaires à celles de l'année précédente. Ceci doit être considéré lorsqu'on compare des estimations basées sur des périodes de rappel de 12 mois avec celles basées sur des périodes plus courtes.

Les limites du modèle de collecte à produire des estimations de dépenses référant à une même période (ou une même année) sont connues puisque la majorité des pays utilisent cette méthodologie. Malgré ces limites, la collecte continue avec des périodes de référence adaptées à la capacité du répondant à fournir l'information est considérée préférable pour obtenir des données reflétant les dépenses réelles des ménages.

## 2.9 La comparabilité dans le temps

L'Enquête sur les dépenses des ménages est menée sur une base annuelle depuis 1997. Cette enquête a repris une bonne part du contenu d'enquêtes antérieures, l'enquête périodique sur les dépenses des familles et l'enquête annuelle sur l'équipement ménager. Avant 2010, l'enquête était principalement fondée sur une entrevue effectuée au cours du premier trimestre de l'année pendant laquelle le ménage rapportait les dépenses encourues au cours de l'année civile précédente, quoique certains changements à la méthodologie et aux définitions aient eu lieu entre 1997 et 2009.

Une nouvelle méthodologie, qui combine l'utilisation d'un questionnaire et d'un journal pour collecter les dépenses des ménages, a été instaurée pour l'enquête de 2010. Les périodes de rappel ont été raccourcies pour plusieurs items de dépenses et la collecte est effectuée en continue au cours de l'année. Bien que les données sur les dépenses recueillies depuis l'EDM 2010 soient similaires à celles des années antérieures, les changements apportés aux méthodes de collecte des données, de traitement et d'estimation ont causé une rupture dans les séries de données. Par conséquent, les utilisateurs de l'EDM sont avisés de ne pas comparer les données de l'EDM depuis 2010 à celles d'années antérieures, à moins d'indication contraire.

Depuis 2010, l'EDM intègre une partie importante du contenu qui était auparavant collecté par l'Enquête sur les dépenses alimentaires (EDA), effectuée la dernière fois en 2001. Quoiqu'il existe certaines différences méthodologiques entre l'EDM et l'EDA, les données sur les dépenses alimentaires sont collectées dans les deux cas à partir d'un journal des dépenses que l'on demande au ménage de remplir sur une période de deux semaines. Le contenu du journal de l'EDM est un peu moins détaillé que celui de l'EDA (par exemple les poids des aliments et leur quantité ne sont pas collectés) dans le but de contrôler le fardeau de réponse de l'EDM.

Le contenu de l'enquête a également fait l'objet d'une revue en 2010 dans le but de réduire le temps d'entrevue. Plusieurs composantes concernant l'équipement ménager et les caractéristiques du logement ont été exclues ainsi que la plupart des questions relatives à la variation de l'actif et du passif des ménages. Des modifications ont également été apportées à certaines définitions. De plus, débutant avec l'enquête de 2010, les données relatives au revenu des ménages et à l'impôt sur le revenu proviennent principalement de données d'impôt des particuliers.

Finalement, les estimations de 2013 et 2014 sont basées sur des poids ajustés à des estimations démographiques produites à partir des données du Recensement de 2011. Les estimations pour les années 2010 à 2012 seront bientôt repondérées. Les estimations des années antérieures (2001 à 2009) sont basées sur des poids ajustés à des estimations démographiques produites à partir des données du Recensement de 2001.

## 3.0 Qualité des données

Comme toutes les enquêtes, l'EDM est sujette aux erreurs, et ce malgré toutes les précautions prises aux différentes étapes de l'enquête pour les éviter ou en contrôler les impacts. On distingue deux types d'erreurs : les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage.

### 3.1 Les erreurs d'échantillonnage

Les erreurs d'échantillonnage résultent du fait que l'on tire certaines conclusions au sujet de l'ensemble de la population à partir des renseignements obtenus auprès d'un échantillon de cette population uniquement. L'importance de l'erreur d'échantillonnage est fonction du plan de sondage et de la méthode d'estimation ainsi que de la taille d'échantillon et de la variabilité des données. La variabilité des données pour un item de dépense réfère aux différences entre les unités de la population en termes de dépenses pour cet item. En général, plus les différences entre les ménages sont grandes, plus l'erreur d'échantillonnage de cet item de dépense est élevée.

L'erreur type est une mesure fréquente de l'erreur d'échantillonnage. C'est le degré de variation que l'on observe dans les estimations suite au choix d'un échantillon particulier plutôt qu'un autre. Le coefficient de variation (CV) correspond à l'erreur type exprimée en tant que pourcentage de l'estimation. Il est utilisé pour indiquer le degré d'incertitude associé à une estimation. Par exemple, si l'estimation du nombre de ménages pour une caractéristique du logement donnée est de 10 000 ménages, et que le CV correspondant est de 5 %, la vraie valeur se situe entre 9 500 et 10 500 ménages 68 % du temps, et entre 9 000 et 11 000 ménages 95 % du temps.

Les erreurs types de l'EDM sont estimées selon la méthode du « bootstrap » (voir la bibliographie [1] à la section 7). Des CV sont disponibles pour les estimations nationales et provinciales ainsi que pour les estimations selon le type de ménages, l'âge de la personne de référence, le quintile de revenu du ménage, le mode d'occupation du logement et la taille de la région de résidence.

### 3.2 La suppression de données

Pour des raisons de fiabilité, les estimations ayant un CV supérieur ou égal à 35 % ont été supprimées.

Les données des items supprimés contribuent toutefois aux estimations pour les catégories sommaires. Par exemple, l'estimation pour un item particulier des dépenses en vêtements pourrait être supprimée, mais ce montant serait inclus dans l'estimation des dépenses totales au titre des vêtements.

### 3.3 Les erreurs non dues à l'échantillonnage

Les erreurs non dues à l'échantillonnage se produisent parce qu'il est difficile, en raison de certains facteurs, d'obtenir des réponses exactes et de faire en sorte que ces réponses restent exactes à toutes les étapes du traitement. Contrairement à l'erreur d'échantillonnage, l'erreur non due à l'échantillonnage n'est pas facilement quantifiable. On peut dégager quatre sources d'erreurs non dues à l'échantillonnage : les erreurs de couverture, les erreurs de réponse, les erreurs de non-réponse et les erreurs de traitement.

#### 3.3.1 Erreur de couverture

Les erreurs de couverture découlent d'une représentation inadéquate de la population cible à partir des unités de la base de sondage. Ces erreurs peuvent survenir au cours de l'établissement du plan d'échantillonnage ou de la sélection de l'échantillon, ou encore pendant la collecte ou le traitement des données.

#### 3.3.2 Erreur de réponse

Les erreurs de réponse correspondent au manque d'exactitude de l'information fournie par le répondant. Elles peuvent être attribuables à divers facteurs comme l'ambiguïté du questionnaire, une mauvaise interprétation des questions par les intervieweurs ou les répondants, ou la déclaration de données inexactes par les répondants.

Les erreurs de réponse demeurent l'aspect de la qualité des données le plus difficile à mesurer. De façon générale, l'exactitude des données à l'EDM dépend beaucoup de la capacité du répondant à se rappeler les dépenses du ménage et de sa volonté à consulter ses dossiers.

### 3.3.3 Erreur de non-réponse

Les erreurs dues à la non-réponse découlent du fait que certains répondants potentiels ne fournissent pas l'information nécessaire ou que l'information fournie s'avère inutilisable. Le principal impact de la non-réponse sur la qualité des données est qu'elle peut introduire un biais dans les estimations. Cela survient si les caractéristiques des non-répondants diffèrent de celles des répondants d'une manière qui impacte les dépenses analysées. Quoique des taux de réponse puissent être calculés, ils n'ont qu'une valeur indicative à l'égard de la qualité des données car ils ne permettent pas de mesurer l'importance du biais introduit dans les estimations. L'ampleur de la non-réponse peut être considérée comme une évaluation simple des risques de biais dans les estimations.

Pour l'EDM 2014, le taux de réponse à l'entrevue est 66,7 % et les taux de réponse à l'échelon provincial sont fournis dans le tableau 1. Le tableau inclut également les comptes de ménages non répondants groupés selon la raison de la non-réponse. D'une part, il y a ceux avec qui il a été impossible d'établir un contact, d'autre part ceux qui ont refusé de participer à l'enquête, et finalement ceux pour lesquels l'entrevue n'a pas pu être effectuée à cause de circonstances spéciales (par exemple si le répondant ne parle aucune des deux langues officielles ou si l'entrevue ne peut être effectuée à cause de la condition physique du répondant). Les ménages dans cette dernière catégorie sont appelés non répondants résiduels.

**Tableau 1**  
**Taux de réponse à l'entrevue, Canada et provinces, 2014**

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages ayant refusé de participer	Ménages non répondants résiduels	Ménages répondants	Taux de réponse <sup>1</sup>
	nombre					pourcentage
Canada	17 109	1 232	3 918	546	11 413	66,7
Provinces de l'Atlantique	5 364	286	1 221	196	3 661	68,3
Terre-Neuve-et-Labrador	1 529	96	313	37	1 083	70,8
Île-du-Prince-Édouard	769	31	171	37	530	68,9
Nouvelle-Écosse	1 567	48	396	61	1 062	67,8
Nouveau-Brunswick	1 499	111	341	61	986	65,8
Québec	2 226	112	521	57	1 536	69,0
Ontario	2 407	205	594	118	1 490	61,9
Provinces des Prairies	4 981	474	1 072	122	3 313	66,5
Manitoba	1 682	171	335	57	1 119	66,5
Saskatchewan	1 495	154	341	38	962	64,3
Alberta	1 804	149	396	27	1 232	68,3
Colombie-Britannique	2 131	155	510	53	1 413	66,3

1. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Un certain nombre de ménages sélectionnés pour remplir le journal ne le complètent pas ou fournissent un journal considéré comme « non utilisable » d'après les critères décrits dans la section 2.5. Pour l'EDM 2014, le taux de réponse au journal parmi les ménages ayant complété l'entrevue qui ont été sélectionnés pour remplir le journal est 66,1 %. Les taux à l'échelon provincial sont présentés à l'appendice A. Le taux de réponse final au journal (défini comme étant le pourcentage de journaux utilisables relatif au nombre de ménages sélectionnés pour remplir le journal) est 43,6 % à l'échelle nationale, et les taux provinciaux sont fournis dans le tableau 2.

**Tableau 2**  
**Taux de réponse au journal, Canada et provinces, 2014**

	Ménages admissibles <sup>1</sup>	Ménages non-répondants à l'entrevue <sup>2</sup>	Journaux <sup>3</sup>			Taux de réponse <sup>5</sup>
			Refusés <sup>4</sup>	Inutilisables	Utilisables	
			nombre			pourcentage
Canada	8 625	2 943	1 789	135	3 758	43,6
Provinces de l'Atlantique	2 711	870	543	50	1 248	46,0
Terre-Neuve-et-Labrador	760	221	147	17	375	49,3
Île-du-Prince-Édouard	390	105	97	6	182	46,7
Nouvelle-Écosse	805	267	182	15	341	42,4
Nouveau-Brunswick	756	277	117	12	350	46,3
Québec	1 122	357	237	13	515	45,9
Ontario	1 214	479	267	14	454	37,4
Provinces des Prairies	2 508	863	504	43	1 098	43,8
Manitoba	843	294	169	10	370	43,9
Saskatchewan	758	270	135	10	343	45,3
Alberta	907	299	200	23	385	42,4
Colombie-Britannique	1 070	374	238	15	443	41,4

1. Les ménages admissibles sont ceux qui ont été sélectionnés pour remplir le journal.

2. Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

3. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

4. Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

5. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Les taux de réponse varient selon les mois de l'année. Les taux mensuels de l'entrevue et du journal se trouvent à l'appendice B. On retrouve également les taux de réponse de l'entrevue et du journal par taille de la région de résidence et par type de logement à l'appendice C.

Pour le journal, il est possible de fournir des taux de réponse parmi les répondants à l'entrevue en fonction de diverses caractéristiques des ménages. Ces taux sont disponibles à l'appendice D selon le type de ménage, le mode d'occupation du logement, l'âge de la personne de référence et les quintiles de revenu avant impôt.

Lorsque le répondant a omis de répondre à certaines questions seulement, on est en présence de non-réponse partielle. Ce type de non-réponse est compensé en imputant les valeurs manquantes. Divers taux d'imputation sont présentés à la section 3.3.5.

Il arrive également qu'un ménage ne remplisse pas le journal pour chacune des journées de la période requise de 14 jours, ce qui entraîne la présence de journées non répondues. Des facteurs d'ajustement sont donc calculés pour tenir compte des journées non-répondues.

### 3.3.4 Erreur de traitement

Des erreurs peuvent survenir durant les différentes étapes de traitement telles que la saisie, le codage, la vérification, l'imputation des non-réponses partielles, la pondération et la totalisation. Les moyens utilisés pour réduire les erreurs de traitement sont décrits dans la section 2.5.

### 3.3.5 Imputation de la non-réponse partielle

Le biais résiduel qui subsiste après l'imputation de la non-réponse partielle est difficile à évaluer. Son importance dépend de la capacité de la méthode d'imputation à produire des estimations non biaisées. À cet effet, les taux d'imputation donnent une indication de l'importance des non-réponses partielles.

La non-réponse partielle à l'entrevue peut être causée par un manque d'information ou par une réponse invalide à une question. Les pourcentages de ménages pour lesquels il a fallu imputer certaines catégories de dépenses dû à la non-réponse partielle à l'entrevue sont présentés aux échelons national et provincial dans le tableau 3. Ces pourcentages sont présentés en fonction du nombre de variables de dépenses imputées pour un ménage (parmi l'ensemble des dépenses de consommation collectées durant l'entrevue). Deux séries de résultats sont fournies dans ce tableau, une incluant et l'autre excluant les dépenses reliées aux services de communication (téléphone, téléphone cellulaire et accès à Internet), de télévision (via le câble, une antenne parabolique ou une ligne



téléphonique), de radio par satellite, et de sécurité résidentielle. Cette distinction découle de l'utilisation grandissante des forfaits pour ce type de services. Les ménages sont souvent facturés pour des services combinés et il leur est impossible ou difficile de fournir les dépenses pour chacun des services individuels. La répartition du montant total du forfait fourni par le répondant aux dépenses des services individuels est donc effectuée par imputation, augmentant ainsi considérablement le nombre de ménages nécessitant l'imputation de dépenses.

**Tableau 3****Pourcentage de ménages nécessitant l'imputation de dépenses de consommation collectées à l'entrevue, Canada et provinces, 2014**

	Nombre de variables imputées <sup>1</sup> (parmi 188)				Nombre de variables imputées <sup>2</sup> (parmi 193)			
	1	2 à 9	10 ou plus	Total	1	2 à 9	10 ou plus	Total
	pourcentage							
Canada	18,9	34,3	2,9	56,1	8,8	66,0	4,9	79,7
Terre-Neuve-et-Labrador	17,3	33,1	1,8	52,3	4,3	75,1	4,2	83,7
Île-du-Prince-Édouard	21,5	33,4	2,1	57,0	7,5	73,0	4,3	84,9
Nouvelle-Écosse	18,4	34,2	1,2	53,8	6,4	75,0	2,4	83,8
Nouveau-Brunswick	19,5	29,8	2,0	51,3	8,1	69,4	3,8	81,2
Québec	17,5	32,3	2,8	52,6	7,5	67,4	4,8	79,6
Ontario	19,3	32,1	2,9	54,3	11,5	58,3	4,2	74,0
Manitoba	17,6	44,7	6,0	68,3	11,9	58,7	9,4	80,0
Saskatchewan	19,6	34,4	2,8	56,9	11,9	60,3	5,1	77,2
Alberta	17,2	35,4	3,2	55,8	9,3	60,1	5,2	74,6
Colombie-Britannique <sup>3</sup>	21,9	34,3	3,3	59,6	8,8	68,4	5,2	82,3

1. Exclut les dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle.

2. Inclut les dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle.

3. Les frais d'immatriculation pour les automobiles, fourgonnettes et camions, et les primes d'assurances publiques et privées ont été combinés pour les provinces du Manitoba (à partir de 2010), de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique (à partir de 2013). Il peut être difficile dans ces provinces de distinguer clairement entre les frais d'immatriculation et les primes d'assurances publiques et privées. À partir de 2014, le regroupement de ces deux dépenses est effectué avant l'étape d'imputation. Cette modification a eu pour effet que le taux d'imputation est moins élevé en 2014 pour la Colombie-Britannique.

Les utilisateurs des estimations sur les dépenses reliées aux services de communication, de télévision, de radio par satellite ou de sécurité résidentielle doivent donc tenir compte du taux élevé d'imputation pour ces dépenses lorsqu'ils examinent ces services individuels. Une mesure de l'effet de l'imputation sur chacun des services individuels a été produite et est présentée à l'appendice E. Elle représente la proportion de la valeur totale de l'estimation provenant de données imputées.

Les pourcentages de ménages qui ont répondu à l'entrevue et pour lesquels il a fallu imputer les caractéristiques du logement ou de l'équipement ménager sont fournis à l'appendice F.

Les taux d'imputation pour l'ensemble des dépenses déclarées dans le journal sont fournis dans les tableaux 4 et 5. Le tableau 4 porte sur les dépenses pour les biens et services incluant les aliments achetés au magasin, déclarées dans la première section du journal. Le tableau 5 fournit les taux d'imputation des dépenses encourues dans les restaurants, déclarées dans la seconde section du journal.

Pour les dépenses recueillies à partir du journal, l'imputation est utilisée principalement pour attribuer une valeur lorsque le coût d'une dépense rapportée est manquant, pour assigner une liste d'items de dépenses (et leur coût individuel) lorsque seulement un total a été fourni (par exemple, pour assigner des items d'épicerie et leur coût individuel lorsque le répondant a fourni uniquement le coût total de l'épicerie), ou pour assigner un code de dépense plus détaillé que ce qui a pu être attribué à partir de l'information du répondant (par exemple, le type de produit de boulangerie). Le taux d'imputation pour chacun de ces trois types d'imputation est présenté dans le tableau 4. Chacun de ces taux représente la proportion d'items imputés parmi l'ensemble des items de dépenses provenant des journaux.



**Tableau 4**

**Taux d'imputation selon le type d'imputation pour la section du journal sur les biens et services incluant les aliments achetés au magasin, Canada, 2014**

Type d'imputation	Taux d'imputation pourcentage
<b>Imputation du coût manquant d'un item déclaré</b>	
Aliments achetés au magasin	1,1
Autres biens et services	2,3
Toutes les dépenses	1,5
<b>Imputation d'items de dépenses (et leur coût individuel) d'une dépense totale</b>	
Aliments achetés au magasin	20,1
Autres biens et services	12,4
Toutes les dépenses	17,6
<b>Imputation d'un code de dépense plus détaillé</b>	
Aliments achetés au magasin	5,8
Autres biens et services	5,5
Toutes les dépenses	5,7

Les risques de biais associés aux données imputées dépendent beaucoup du niveau de détail auquel les données de l'EDM sont utilisées. Par exemple, les dépenses alimentaires de l'EDM sont produites à un niveau très détaillé pour répondre aux besoins des utilisateurs de l'Enquête sur les dépenses alimentaires (effectuée la dernière fois en 2001). Les dépenses alimentaires sont classifiées selon un système de codes hiérarchiques comportant plus de 200 codes de dépenses. Pour certains items de dépenses déclarés, le type de produit alimentaire pouvait être connu (par exemple, produits laitiers ou même lait) mais le niveau de détail requis (par exemple, lait écrémé, 1 % ou 2 %) a dû être imputé. Ce type d'imputation engendre un risque de biais seulement pour les estimations des dépenses à un niveau très détaillé. Par contre dans d'autres cas, presque aucune information sur le type de dépenses était disponible avant l'imputation (par exemple, on savait uniquement qu'il s'agissait d'un bien). Les risques de biais sur les estimations des différentes catégories de dépenses sont donc plus importants lorsqu'aussi peu d'information est disponible.

Les dépenses en restaurant sont déclarées sous un format un peu différent dans la deuxième section du journal. L'imputation est principalement utilisée pour attribuer une valeur lorsque le coût de la dépense totale en restaurant ou le coût en boissons alcoolisées est manquant, ou encore lorsque le type de repas (déjeuner, dîner, souper, ou collation et boisson) n'a pas été indiqué. Le taux d'imputation pour chacun de ces trois types d'imputation est présenté dans le tableau 5.

**Tableau 5**

**Taux d'imputation selon le type d'imputation pour la section du journal sur les collations, boissons et repas achetés dans des restaurants ou des restaurants-minute, Canada, 2014**

Type d'imputation	Taux d'imputation pourcentage
Imputation du coût total	1,01
Imputation du coût pour les boissons alcoolisées	4,28
Imputation du type de repas (déjeuner, dîner, souper, ou collation et boisson)	8,07

Finalement, les ménages ont la possibilité de soit fournir leurs reçus ou de transcrire l'information au sujet de leurs dépenses dans le journal. Le tableau 6 indique le pourcentage de dépenses pour chaque mode de déclaration pour les dépenses alimentaires, au restaurant, et pour les autres biens et services.

**Tableau 6**

**Mode de déclaration des dépenses du journal, Canada, 2014**

Catégorie de dépenses	Transcriptions pourcentage	Reçus
Alimentaire	21,3	78,7
Restaurant	83,5	16,5
Autres biens et services	45,2	54,8

Les taux d'imputation varient selon le mode de déclaration des dépenses. Les taux des tableaux 4 et 5 sont présentés selon le mode de déclaration des dépenses à l'appendice G.

### **3.4 L'effet des valeurs extrêmes**

Dans tout échantillon, la présence ou l'absence de valeurs extrêmes au sein de l'échantillon peut avoir une influence sur les estimations de totaux, de moyennes et d'erreurs types. Des valeurs extrêmes sont plus susceptibles d'être rencontrées au sein des populations affichant une répartition asymétrique positive. De telles valeurs sont observées avec l'EDM et sont prises en compte lors de la production des estimations finales.

## 4.0 Définitions

### 4.1 Notions générales

#### 4.1.1 Année de référence de l'enquête

Correspond à l'année de la collecte des données, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014.

#### 4.1.2 Ménage

Personne ou groupe de personnes occupant un logement. Le nombre de ménages est par conséquent égal au nombre de logements occupés.

#### 4.1.3 Membre du ménage

Personne demeurant habituellement dans le logement à la date de l'entrevue.

#### 4.1.4 Personne de référence

Le membre du ménage qui est interviewé choisit le membre du ménage qui doit figurer à titre de personne de référence après avoir entendu la définition suivante : « La personne de référence du ménage est le membre du ménage qui est principalement responsable de sa gestion financière (p. ex. la personne qui paie le loyer, les versements hypothécaires, les taxes foncières et l'électricité). Lorsque des membres du ménage se partagent la tâche à parts égales, choisissez un des membres comme personne de référence ». La personne de référence doit être membre du ménage à la date de l'entrevue.

#### 4.1.5 Dépenses

Coût net de tous les biens et services reçus pour utilisation personnelle à l'intérieur d'une période donnée (par exemple, 1, 3 ou 12 mois), peu importe si les biens ou services ont été payés durant cette période, et peu importe si ces dépenses ont été effectuées au Canada ou à l'étranger. Les dépenses attribuables à une entreprise sont exclues.

#### 4.1.6 Taxes incluses

Toutes les dépenses comprennent, le cas échéant : la taxe de vente harmonisée, la taxe sur les produits et services, les taxes de vente au détail provinciales, les pourboires, les droits de douane, et tous les autres prélèvements ou taxes.

#### 4.1.7 Cadeaux

Toute dépense peut inclure des cadeaux faits à des personnes à l'extérieur du ménage. Seule la valeur des cadeaux de vêtements est déclarée séparément.

#### 4.1.8 Règlement d'assurance

Lorsqu'un règlement d'assurance a servi à faire réparer ou à remplacer un bien, l'enquête n'indique que la franchise payée pour l'article.

#### 4.1.9 Échange

Lorsqu'un bien échangé sert à réduire le prix de l'article, le plus souvent un véhicule, le montant de la dépense est le coût total après l'échange. Les transactions immobilières font exception.

## 4.2 Caractéristiques des ménages

### 4.2.1 Nombre de ménages dans l'échantillon

Correspond au nombre de ménages admissibles moins les ménages n'ayant pu être contactés par les intervieweurs, les ménages ayant refusé de participer et les ménages dont le questionnaire de l'entrevue a été rejeté en raison d'un niveau d'information insuffisant.

#### 4.2.2 Estimation du nombre de ménages

Estimation du nombre moyen de ménages au cours de l'année de référence de l'enquête.

#### 4.2.3 Taille du ménage

Nombre de personnes dans le ménage à la date de l'entrevue.

#### 4.2.4 Âge de la personne de référence

Correspond à l'âge de la personne de référence à la date de l'entrevue.

#### 4.2.5 Revenu du ménage avant impôt

Correspond au revenu total avant impôt que le ménage a reçu au cours de l'année précédent l'année de référence de l'enquête. Il inclut les sources de revenu de toute provenance y compris les transferts gouvernementaux : bourses d'études et subventions de recherche, salaires et traitements avant déductions, revenu net d'un emploi autonome agricole, revenu net d'un emploi autonome non agricole, Prestation universelle pour la garde d'enfants, Pension de la Sécurité de la vieillesse, prestations du RPC/RRQ, prestations d'assurance-emploi, assistance sociale, indemnités pour accidents du travail, crédit TPS/TVH fédéral, crédits d'impôt provinciaux, autres transferts gouvernementaux, pensions de retraite privées, pension alimentaire reçue, autres revenus imposables et revenus d'un REEI et revenus de placement.

#### 4.2.6 Propriétaire du logement

Ménage vivant dans un logement appartenant (avec ou sans hypothèque) à un membre du ménage à la date de l'entrevue.

### 4.3 Certaines dépenses des ménages

#### 4.3.1 Dépenses totales

Somme de la consommation courante totale, des impôts sur le revenu, des paiements d'assurance individuelle et cotisations à des régimes de pension de retraite, et des dons en argent, pensions alimentaires et contributions aux œuvres de bienfaisance.

#### 4.3.2 Consommation courante totale

Somme des dépenses alimentaires, de logement, courantes, d'ameublement et équipement ménager, de vêtements et accessoires, de transport, de soins de santé, de soins personnels, de loisirs, d'éducation, de matériel de lecture et autres imprimés, de produits de tabac et boissons alcoolisées, de jeux de hasard, et de dépenses diverses.

#### 4.3.3 Aliments achetés au magasin

On entend par « magasin » tous les commerces où sont vendus des aliments, tels que les épiceries, les magasins d'alimentation spécialisés, les magasins à rayons, les magasins de type entrepôt, et les dépanneurs, ainsi que les fournisseurs d'aliments congelés, les marchés et les comptoirs de produits agricoles en plein air et tous les autres établissements sans service. Les dépenses sont nettes des coupons de réduction ou rabais à la caisse et incluent les dépôts demandés lors de l'achat. Ces dépôts sont exclus des dépenses lors du remboursement et apparaissent comme dépenses négatives (rentrées d'argent) dans la section « Dépenses diverses ».

#### 4.3.4 Aliments achetés au restaurant

On entend par « restaurant » les restaurants avec service aux tables, les restaurants-minute et les cafétérias, ainsi que les comptoirs-rafraîchissements, les casse-croûte, les machines distributrices, les cantines mobiles, les traiteurs et les friteries. Ces dépenses incluent les pourboires et n'incluent pas les dépenses pour les boissons alcoolisées.

#### 4.3.5 Logement

Logement principal (appartenant au ménage ou loué) et tout autre logement (comme les maisons de villégiature ou l'hébergement pendant les voyages).

#### **4.3.6 Loyer**

Dépenses nettes pour le loyer, excluant les dépenses pour l'utilisation du logement à des fins commerciales, ou du montant provenant de la location de pièces. Inclut les montants supplémentaires payés au propriétaire.

#### **4.3.7 Primes d'assurance des locataires/propriétaires**

Primes versées pour les polices d'assurance-incendie et d'assurance générale.

#### **4.3.8 Réparations et entretien (logement appartenant à l'occupant)**

Dépenses pour les coûts de la main-d'œuvre et des matériaux pour tous les types de travaux de réparations et d'entretien, incluant les dépenses pour les réparations et l'entretien de l'équipement, des appareils et des accessoires encastrés. Les dépenses pour les modifications et les améliorations sont exclues puisqu'elles sont considérées comme une augmentation de l'actif (investissement) et non comme une dépense.

#### **4.3.9 Eau, combustibles et électricité (pour le logement principal)**

Dépenses relatives aux services d'aqueduc et d'égouts, d'électricité, et de gaz naturel et d'autres combustibles pour le logement principal, qu'il soit loué ou appartienne à un membre du ménage.

#### **4.3.10 Taxes foncières et scolaires et frais d'égouts et d'aqueduc pour maisons de villégiature et autres résidences secondaires appartenant au ménage**

Le montant facturé, à l'exclusion des remises. Les frais de service spéciaux (par exemple, la collecte des déchets, égouts), les améliorations locales, les taxes scolaires, et les redevances d'eau sont inclus si ces éléments figurent dans la facture de taxes foncières.

#### **4.3.11 Hébergement hors du foyer**

Inclut toutes les dépenses d'hébergement en voyage. Exclut les dépenses d'hébergement engagées dans le cadre d'un forfait-voyage.

#### **4.3.12 Appareils électroménagers**

Prix d'achat net après déduction de l'allocation d'échange et de tout autre rabais. Exclut les appareils électroménagers inclus dans l'achat d'une maison.

#### **4.3.13 Achats d'automobiles, fourgonnettes et camions**

Prix d'achat net, y compris le matériel supplémentaire, les accessoires et les garanties achetées au moment de l'achat du véhicule, après déduction de la valeur de la reprise ou d'une vente distincte. (Il y a vente distincte lorsqu'un véhicule est vendu indépendamment par le propriétaire, c'est-à-dire qu'il n'est pas échangé au moment de l'achat ou de la location d'un autre véhicule.)

#### **4.3.14 Soins de santé**

Comprend les frais directs défrayés par les ménages nets des dépenses remboursées, ainsi que les primes d'assurance-maladie privée.

#### **4.3.15 Forfait-voyages**

Comprend au moins deux éléments tels que le transport et l'hébergement, ou bien l'hébergement avec la nourriture et les boissons.

#### **4.3.16 Produits de tabac et articles pour fumeurs**

Comprend les cigarettes, tabac, cigares, allumettes, pipes, briquets, cendriers, papier et tubes à cigarettes, et autres articles pour fumeurs.

#### **4.3.17 Boissons alcoolisées**

Comprend les boissons alcoolisées achetées au magasin et dans les restaurants. Les dépenses d'articles et frais pour production personnelle de bière, de vin ou de spiritueux sont également incluses.

### 4.3.18 Jeux de hasard

Dépenses pour tous les types de jeux de hasard. Les dépenses ne sont pas nettes des gains provenant de ces jeux.

### 4.3.19 Rabais et remboursements

Indiqués dans les tableaux de données comme des « dépenses négatives » puisqu'ils constituent une rentrée d'argent pour le ménage plutôt qu'une sortie.

### 4.3.20 Impôts sur le revenu

Somme des impôts fédéral et provincial sur le revenu pour l'année d'imposition précédant l'année de référence de l'enquête. Sont inclus l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les gains en capital et l'impôt sur les retraits d'un REER, une fois pris en compte les exemptions, les déductions, les crédits d'impôt non remboursables et l'abattement du Québec remboursable. Les primes d'assurance-maladie provinciale sont aussi incluses.

## 4.4 Caractéristiques du logement

### 4.4.1 Genre de logement

Genre de logement où demeure le ménage à la date de l'entrevue. Un logement est un ensemble structurellement séparé de pièces habitables ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou accessible par un vestibule commun ou une cage d'escalier.

- Un **logement individuel non attenant** comprend seulement une unité de logement et est complètement séparée sur tous les côtés de toute autre construction, à l'exception de son propre garage ou remise.
- Un **logement individuel attenant** se compose de maisons jumelées ou maisons doubles et de maisons en rangée.
- **Appartement** comprend les duplex (deux logements superposés), triplex, quadruplex et les immeubles à appartements.
- Les **autres** logements englobent les maisons mobiles, les maisons motorisées, les tentes, les wagons ou les bateaux (y compris les maisons flottantes et les bateaux d'habitation) qui servent de résidences permanentes et qui peuvent être déménagés dans un bref délai.

### 4.4.2 Besoin de réparations

Indique l'importance, selon le répondant, des réparations nécessaires à la date de l'entrevue pour remettre le logement à son état original. Les travaux de rénovation, les ajouts, les transformations ou les travaux d'amélioration en vue d'économiser l'énergie qui amélioreraient l'état original du logement ne sont pas inclus.

- Les **réparations majeures** se rapportent à des défauts graves dans la structure du logement, ainsi que dans la plomberie, le système électrique et le système de chauffage. Cela comprend, par exemple, les tuyaux corrodés, les fils électriques endommagés, les planchers affaissés, les murs renflés et plafonds humides et les fondations qui s'effritent.
- Les **réparations mineures** se rapportent à des défauts dans la surface ou le revêtement du logement, et des défauts moins graves dans la plomberie, le système électrique et le système de chauffage. Cela comprend, par exemple, les petites fissures dans les murs intérieurs et les plafonds, les appareils d'éclairage et interrupteurs brisés, les carreaux de fenêtre brisés ou fêlés, les éviers qui fuient, les bardeaux ou la partie du revêtement extérieur manquants et la peinture écaillée.

### 4.4.3 Mode d'occupation

Situation du ménage en matière de logement à la date de l'entrevue.

- **Propriétaire avec hypothèque** indique que le logement était la propriété d'un membre du ménage et qu'il y avait une hypothèque à la date de l'entrevue.
- **Propriétaire sans hypothèque** indique que le logement était la propriété d'un membre du ménage et qu'il n'y avait pas d'hypothèque à la date de l'entrevue.
- **Locataire** indique que le logement était loué par le ménage ou occupé sans frais à la date de l'entrevue.

#### 4.4.4 Nombre de salles de bains (pour le logement occupé à la date de l'entrevue)

Nombre de pièces dans le logement avec une douche ou une baignoire.

### 4.5 Équipement ménager

#### 4.5.1 Service téléphonique conventionnel

Inclut les services téléphoniques conventionnels utilisés à des fins commerciales si le commerce est situé dans le logement.

#### 4.5.2 Téléphone cellulaire

Inclut les téléphones cellulaires et les appareils de messagerie textuelle portatifs avec les capacités d'un téléphone cellulaire.

#### 4.5.3 Ordinateur

Exclut les systèmes qui servent exclusivement à des fins commerciales.

#### 4.5.4 Utilisation d'Internet à la maison

Indique si le ménage a accès à l'Internet à la maison.

#### 4.5.5 Véhicules appartenant au ménage

Nombre de véhicules (automobiles, camions et fourgonnettes) appartenant aux membres du ménage à la fin du mois précédent la date de l'entrevue.

### 4.6 Catégories de classification

#### 4.6.1 Canada

Les données au niveau du Canada pour 2014 incluent les dix provinces seulement.

#### 4.6.2 Province/Territoire

Les données pour les territoires ne sont pas disponibles pour 2014.

#### 4.6.3 Quintile de revenu du ménage avant impôt (national)

Les groupes de revenu sont obtenus par le classement des ménages répondants de l'entrevue en ordre ascendant du revenu total des ménages avant impôt, et par la répartition subséquente des ménages en cinq groupes de tailles semblables. L'estimation du nombre de ménages dans chaque groupe devrait être en principe la même, mais des différences peuvent survenir en raison du poids du ménage à la frontière de deux quintiles car ce ménage doit se situer dans l'un ou l'autre des quintiles. De plus, la méthodologie particulière de l'enquête (avec une série de poids pour l'entrevue et une autre série de poids pour le journal) implique une estimation du nombre de ménages équivalente entre l'entrevue et le journal uniquement si les quintiles sont définis à l'échelle provinciale. Pour les quintiles nationaux, il pourrait y avoir une différence entre l'estimation du nombre de ménages selon les poids de l'entrevue ou ceux du journal (voir la section 5).

#### 4.6.4 Mode d'occupation du logement

Renseignement sur le fait qu'un membre du ménage était propriétaire ou locataire du logement dans lequel le ménage vivait à la date de l'entrevue.

- **Propriétaires** désigne tous les ménages qui habitaient dans un logement appartenant (avec ou sans hypothèque) à un membre du ménage à la date de l'entrevue.
- **Propriétaires avec hypothèque** désigne les propriétaires d'un logement avec une hypothèque à la date de l'entrevue.



- **Propriétaires sans hypothèque** désigne les propriétaires d'un logement sans une hypothèque à la date de l'entrevue.
- **Locataires** désigne les ménages qui louaient un logement à la date de l'entrevue (à titre de locataire ayant un loyer ordinaire, ou ne payant aucun loyer ou un loyer réduit).

#### 4.6.5 Type de ménage

Les ménages se répartissent selon les catégories suivantes :

- **Ménages d'une personne** sont les ménages où une seule personne occupe le logement à la date de l'entrevue.
- **Ménages de couples** sont les ménages où le conjoint de la personne de référence, marié ou en union libre, est membre du ménage à la date de l'entrevue. Ce type de ménage peut être réparti en ménages de conjoints sans enfant (sans autre personne), avec enfants (sans autre personne) et avec d'autres personnes. On entend par « enfants », les fils, filles ou les enfants en foyer nourricier de la personne de référence, célibataires, peu importe leur âge. On entend par « autres personnes », les fils, les filles et les enfants en foyer nourricier dont l'état matrimonial est autre que « célibataire, jamais marié », d'autres personnes apparentées par la naissance ou le mariage, et les personnes non apparentées.
- **Ménages monoparentaux** sont les ménages dans lesquels la personne de référence n'a aucun conjoint à la date de l'entrevue et où il y a au moins un enfant célibataire (fils, fille ou enfant en foyer nourricier de la personne de référence). Les ménages monoparentaux pour lesquels des données sont présentées ne comprennent pas d'autres personnes.
- **Autres ménages** sont les ménages composés de personnes apparentées seulement ou les ménages ayant au moins une personne non apparentée à la personne de référence (par exemple, un pensionnaire, un chambreur, un employé). On entend par personnes apparentées :
  - ▶ les fils, les filles et les enfants en foyer nourricier de la personne de référence dont l'état matrimonial est autre que « célibataire, jamais marié »;
  - ▶ les personnes apparentées à la personne de référence par la naissance ou par le mariage (ni le conjoint, ni le fils ou la fille, ni l'enfant en foyer nourricier).

#### 4.6.6 Taille de la région de résidence

Les logements échantillonnés sont attribués aux groupes suivants d'après la région où ils sont situés selon les limites de recensement et la population de 2011.

- Centres de population :
  - ▶ 1 000 000 et plus
  - ▶ 500 000 à 999 999
  - ▶ 250 000 à 499 999
  - ▶ 100 000 à 249 999
  - ▶ 30 000 à 99 999
  - ▶ 1 000 à 29 999
- Région rurale

#### 4.6.7 Centre de population

Région ayant une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré. Les centres de population sont classés selon qu'ils sont petits, moyens ou grands tel que défini ci-dessous :

- Petit centre de population : 1 000 à 29 999
- Moyen centre de population : 30 000 à 99 999
- Grand centre de population urbain : 100 000 et plus

#### **4.6.8 Région rurale**

Toutes les régions situées à l'extérieur des centres de population sont considérées comme région rurale. Ensemble, les centres de population et les régions rurales couvrent tout le Canada.

#### **4.6.9 Âge de la personne de référence**

Les ménages sont regroupés selon l'âge de la personne de référence comme suit :

- Moins de 30 ans
- 30 à 39 ans
- 40 à 54 ans
- 55 à 64 ans
- 65 ans et plus

## 5.0 Dérivation des tableaux de données

Cette section démontre comment sont dérivés les tableaux de données de l'EDM. Les calculs les plus souvent utilisés pour manipuler ces données sont ensuite expliqués. Il est conseillé aux utilisateurs de consulter cette section avant de procéder à des analyses de données.

Tel que mentionné précédemment, seulement un sous-échantillon des ménages est sélectionné pour remplir le journal. Des poids différents sont donc calculés pour le questionnaire de l'entrevue et pour le journal.

### 5.1 Estimation du nombre de ménages

Les estimations sont produites en utilisant deux séries de poids; l'une pour l'entrevue et l'autre pour le journal. Les ajustements effectués à la pondération garantissent que l'estimation du nombre de ménages produite à l'échelle provinciale est équivalente entre les deux séries de poids pour les domaines suivants :

- Les ménages de taille 1, 2 et 3 ou plus;
- Les classes de revenu des ménages définies selon les quintiles provinciaux.

Par défaut, l'estimation du nombre de ménages pour toute agrégation de ces domaines est aussi la même pour les deux séries de poids.

Pour tout autre domaine, l'estimation du nombre de ménages peut différer de plus ou moins un certain écart entre les deux séries de poids, dépendant de la fiabilité de ces estimations. L'estimation du nombre de ménages fournie dans les tableaux de l'EDM est celle produite à partir de la série de poids de l'entrevue, par opposition à celle du journal. La taille moyenne des ménages est également estimée à partir de la série de poids de l'entrevue.

Les estimations du nombre de ménages et de taille moyenne des ménages selon les différents domaines pour lesquels des estimations de dépenses sont produites dans les tableaux CANSIM sont présentées à l'appendice H.

### 5.2 Estimation des dépenses moyennes par ménage

Toutes les estimations combinant des dépenses collectées par l'entrevue et le journal sont produites en deux étapes : on produit premièrement des estimations pour les dépenses de l'entrevue et du journal séparément, puis on les additionne.

Pour les dépenses moyennes par ménage, on calcule d'abord les dépenses moyennes par ménage de l'entrevue en utilisant la somme pondérée des dépenses de l'entrevue divisée par la somme des poids de l'entrevue. De même, les dépenses moyennes par ménage du journal sont estimées en utilisant la somme pondérée des dépenses du journal divisée par la somme des poids du journal. On additionne ensuite ces deux composantes pour obtenir les dépenses moyennes par ménage. En utilisant cette approche, pour les domaines où cette estimation diffère entre l'entrevue et le journal, les dépenses moyennes par ménage combinant les données de l'entrevue et du journal ne correspondent pas exactement à la somme pondérée combinant les deux sources divisée par l'estimation du nombre de ménages (produite à partir de la série de poids de l'entrevue). Néanmoins, cette approche permet de s'assurer que la somme de catégories de dépenses moyennes par ménage correspond au total des dépenses moyennes par ménage.

### 5.3 Exemples d'estimations de dépenses

Les tableaux de cette section présentent des exemples d'estimations produites séparément à partir de l'entrevue et du journal ainsi qu'un exemple d'estimations combinant des dépenses de l'entrevue et du journal.

#### 5.3.1 Exemples d'estimations de dépenses provenant de l'entrevue

Les tableaux CANSIM présentent des estimations des dépenses moyennes par ménage. Les estimations du nombre de ménages et de taille moyenne des ménages sont aussi disponibles à l'échelon national, régional et provincial. Les estimations du nombre de ménages et de taille moyenne des ménages pour d'autres domaines ne sont pas incluses dans ces tableaux mais sont fournies à l'appendice H. On présente ici un exemple d'estimation du nombre de ménages

au tableau 7 associé aux dépenses moyennes par ménage du tableau 8 pour aider à la compréhension des exemples de la section 5.4. Les estimations présentées dans les tableaux 7 à 12 sont basées sur des données de 2011.

**Tableau 7**
**Estimation du nombre de ménages basée sur les poids de l'entrevue selon le mode d'occupation du logement**

	Ensemble des ménages	Propriétaire avec hypothèque	Propriétaire sans hypothèque	Locataire
	nombre			
Estimation du nombre de ménages	13 514 009	4 812 813	4 219 949	4 481 247

**Tableau 8**
**Dépenses moyennes par ménage provenant de l'entrevue selon le mode d'occupation du logement**

	Ensemble des ménages	Propriétaire avec hypothèque	Propriétaire sans hypothèque	Locataire
	dollars			
Logement	15 210	23 712	9 643	11 320
Ameublement et équipement ménager	2 027	2 699	2 235	1 115
Vêtements et accessoires	3 360	4 289	3 268	2 448
Transport	11 229	14 505	12 389	6 638

### 5.3.2 Exemples d'estimations de dépenses provenant du journal

**Tableau 9**
**Estimation du nombre de ménages basée sur les poids du journal selon le mode d'occupation du logement**

	Ensemble des ménages	Propriétaire avec hypothèque	Propriétaire sans hypothèque	Locataire
	nombre			
Estimation du nombre de ménages	13 514 009	4 785 857	4 214 778	4 513 374

**Tableau 10**
**Dépenses moyennes par ménage provenant du journal selon le mode d'occupation du logement**

	Ensemble des ménages	Propriétaire avec hypothèque	Propriétaire sans hypothèque	Locataire
	dollars			
Dépenses alimentaires	7 795	9 234	8 465	5 642
Aliments achetés au magasin	5 588	6 583	6 053	4 098
Aliments achetés au restaurant	2 207	2 652	2 412	1 544

### 5.3.3 Exemples d'estimations combinant des dépenses de l'entrevue et du journal

Le tableau 11 présente les estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par mode d'occupation telles que fournies à l'appendice H alors que le tableau 12 représente un exemple typique de tableau de dépenses moyennes par ménage fournis aux utilisateurs à partir des tableaux CANSIM de l'EDM.

**Tableau 11**
**Estimation du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages basées sur les poids de l'entrevue selon le mode d'occupation du logement**

	Ensemble des ménages	Propriétaire avec hypothèque	Propriétaire sans hypothèque	Locataire
	nombre			
Estimation du nombre de ménages	13 514 009	4 812 813	4 219 949	4 481 247
Taille moyenne des ménages	2,48	3,03	2,30	2,05

Tableau 12

**Dépenses moyennes par ménage provenant de l'entrevue et du journal selon le mode d'occupation du logement**

	Ensemble des ménages	Propriétaire avec hypothèque	Propriétaire sans hypothèque	Locataire
	dollars			
Total des dépenses <sup>1</sup>	39 621	54 439	36 000	27 163
Dépenses alimentaires	7 795	9 234	8 465	5 642
Aliments achetés au magasin	5 588	6 583	6 053	4 098
Aliments achetés au restaurant	2 207	2 652	2 412	1 544
Logement	15 210	23 712	9 643	11 320
Ameublement et équipement ménager	2 027	2 699	2 235	1 115
Vêtements et accessoires	3 360	4 289	3 268	2 448
Transport	11 229	14 505	12 389	6 638

1. Total des dépenses pour les catégories mentionnées dans cet exemple.

Les tableaux intermédiaires 7 à 10 ci-dessus ne sont pas disponibles aux utilisateurs mais la section suivante présente des exemples pour extraire d'autres estimations à partir de tableaux comme les tableaux 11 et 12 ci-dessus.

## 5.4 Comment calculer différentes estimations à partir des tableaux

Les calculs les plus souvent utilisés pour manipuler les estimations de dépenses de l'EDM sont expliqués ci-dessous.

### 5.4.1 Comment calculer les dépenses moyennes par personne

Pour calculer les dépenses moyennes par personne pour une catégorie donnée, divisez les dépenses moyennes par ménage de cette catégorie (tableau 12) par la taille moyenne des ménages (indiquée à la seconde ligne du tableau 11).

Par exemple, voici comment calculer les dépenses moyennes par personne en alimentation, pour les ménages locataires :

Dépenses moyennes par personne en alimentation, pour les ménages locataires =

$$\frac{\text{Dépenses moyennes par ménage pour l'alimentation des ménages locataires}}{\text{Taille moyenne des ménages locataires}}$$

$$\text{Exemple : } \frac{5\,642 \$}{2,05} = 2\,752 \$$$

Au moment d'analyser les estimations des dépenses moyennes par personne, il ne faut pas oublier que la composition du ménage (nombre d'enfants et d'adultes) est un facteur non-négligeable dans bon nombre de profils de dépenses.

### 5.4.2 Comment calculer le pourcentage du total des dépenses moyennes par ménage (part du budget)

Pour calculer la part du budget qu'une catégorie de dépenses représente par rapport au total des dépenses moyennes par ménage, divisez les dépenses moyennes par ménage de cette catégorie de dépenses par le total des dépenses moyennes par ménage, puis multipliez par 100.

Par exemple, voici comment calculer le pourcentage que représentent les dépenses moyennes par ménage en alimentation par rapport au total des dépenses moyennes par ménage présentées dans le tableau 12, pour les ménages locataires :

Pourcentage que représentent les dépenses moyennes par ménage en alimentation par rapport au total des dépenses moyennes par ménage, pour les ménages locataires =

$$\frac{\text{Dépenses moyennes par ménage pour l'alimentation des ménages locataires}}{\text{Total des dépenses moyennes par ménage locataire}} \times 100$$

Exemple :  $\frac{5\,642 \$}{27\,163 \$} \times 100 = 20,77 \%$

### 5.4.3 Comment intégrer les catégories de dépenses à vos propres groupements

On peut additionner les dépenses moyennes par ménage indiquées pour différentes catégories de dépenses dans une colonne, pour obtenir de nouveaux totaux partiels.

Par exemple, voici comment calculer les dépenses moyennes par ménage locataire, pour le logement et le transport:

Dépenses moyennes par ménage locataire pour le logement + Dépenses moyennes par ménage locataire pour le transport

Exemple :  $11\,320 \$ + 6\,638 \$ = 17\,958 \$$

### 5.4.4 Comment calculer les dépenses agrégées

Pour calculer les dépenses agrégées, multipliez les dépenses moyennes par ménage d'une colonne pour une catégorie de dépenses (tableau 12) par l'estimation du nombre de ménages de cette même colonne dans le tableau 11.

Par exemple, voici comment calculer les dépenses agrégées en alimentation des ménages locataires:

Dépenses moyennes par ménage pour l'alimentation des ménages locataires x Estimation du nombre de ménages locataires

Exemple :  $5\,642 \$ \times 4\,481\,247 = 25\,283\,195\,574 \$$

**Note :** Puisque la variable de dépenses moyennes provient du journal et que l'estimation du nombre de ménages des domaines utilisés n'est pas exactement la même lorsqu'elle est produite avec les poids de l'entrevue et les poids du journal, l'estimation des dépenses agrégées est une approximation de la valeur qu'on aurait obtenue en ayant directement la somme pondérée de ces dépenses. En effet, en utilisant l'estimation du nombre de ménages basée sur les poids du journal du tableau 9 (qui ne sont pas disponibles à partir des tableaux CANSIM), on peut dériver la somme pondérée des dépenses. On obtient :

Dépenses moyennes par ménage pour l'alimentation des ménages locataires x Estimation du nombre de ménages locataires

Exemple :  $5\,642 \$ \times 4\,513\,374 = 25\,464\,456\,108 \$$

Les dépenses agrégées sont exactes pour tous les domaines dont la somme des poids de l'entrevue et la somme des poids du journal sont les mêmes (voir section 5.1), de même que pour toutes les variables qui proviennent uniquement de l'entrevue.

### 5.4.5 Comment calculer les dépenses agrégées en combinant des colonnes de données

Pour calculer les dépenses agrégées pour une catégorie de dépenses donnée pour plusieurs colonnes, calculez les dépenses agrégées pour cette catégorie de dépenses de chacune de ces colonnes puis additionnez-les.

Par exemple, voici comment calculer les dépenses agrégées en alimentation des ménages propriétaires (avec ou sans hypothèque):

(Dépenses moyennes par ménage pour l'alimentation des ménages propriétaires avec hypothèque x Estimation du nombre de ménages propriétaires avec hypothèque) + (Dépenses moyennes par ménage pour l'alimentation des ménages propriétaires sans hypothèque x Estimation du nombre de ménages propriétaires sans hypothèque)

Exemple :  $(9\,234 \$ \times 4\,812\,813) + (8\,465 \$ \times 4\,219\,949) = 80\,163\,383\,527 \$$

### 5.4.6 Comment calculer les dépenses moyennes par ménage en combinant des colonnes de données

Pour calculer les dépenses moyennes pour une catégorie donnée de dépenses pour plusieurs colonnes, calculez les dépenses agrégées pour cette catégorie de dépenses de chacune de ces colonnes, additionnez-les, puis divisez le tout par la somme des estimations du nombre de ménages de ces mêmes colonnes (tableau 11).

Par exemple, voici comment calculer les dépenses moyennes par ménage propriétaire (avec ou sans hypothèque) en alimentation :

Dépenses moyennes par ménage propriétaire (avec ou sans hypothèque) en alimentation =

$$\frac{\begin{aligned} &(\text{Dépenses moyennes par ménage pour l'alimentation des ménages propriétaires avec} \\ &\text{hypothèque} \times \text{Estimation du nombre de ménages propriétaires avec hypothèque}) \\ &+ (\text{Dépenses moyennes par ménage pour l'alimentation des ménages propriétaires sans} \\ &\text{hypothèque} \times \text{Estimation du nombre de ménages propriétaires sans hypothèque}) \end{aligned}}{\begin{aligned} &\text{Estimation du nombre de ménages propriétaires avec hypothèque} + \\ &\text{Estimation du nombre de ménages propriétaires sans hypothèque} \end{aligned}}$$

$$\text{Exemple : } \frac{(9\,234 \$ \times 4\,812\,813) + (8\,465 \$ \times 4\,219\,949)}{4\,812\,813 + 4\,219\,949} = 8\,875 \$$$

### 5.4.7 Comment calculer la part des dépenses d'un sous-groupe parmi l'ensemble des ménages

Une part des dépenses d'un sous-groupe particulier de ménages représente le pourcentage des dépenses agrégées pour une catégorie de dépenses donnée qui appartient à ce sous-groupe de ménages (par exemple, le pourcentage de l'ensemble des dépenses en alimentation effectuées par ménages locataires).

Ce pourcentage est calculé en dérivant les dépenses agrégées consacrées à la catégorie de dépenses par le sous-groupe particulier de ménages, qu'on divise par les dépenses agrégées engagées pour cette catégorie de dépenses par l'ensemble des ménages. Le résultat est ensuite multiplié par 100.

Par exemple, voici comment calculer le pourcentage des dépenses consacrées à l'alimentation par les ménages locataires :

Pourcentage des dépenses consacrées à l'alimentation par les ménages locataires =

$$\frac{\begin{aligned} &\text{Dépenses moyennes par ménage pour l'alimentation des ménages locataires} \times \\ &\text{Estimation du nombre de ménages locataires} \end{aligned}}{\begin{aligned} &\text{Dépenses moyennes par ménage pour l'alimentation de l'ensemble des ménages} \times \\ &\text{Estimation du nombre total de ménages} \end{aligned}} \times 100$$

$$\text{Exemple : } \frac{5\,642 \$ \times 4\,481\,247}{7\,795 \$ \times 13\,514\,009} \times 100 = 24,00 \%$$



## **6.0 Produits et services connexes**

### **6.1 CANSIM**

CANSIM (le Système canadien d'information socio-économique) est une base de données sous forme de tableaux transversaux multidimensionnels.

Huit tableaux présentant les renseignements annuels de l'Enquête sur les dépenses des ménages sont disponibles gratuitement. Le tableau 203-0021 présente des estimations détaillées des dépenses des ménages, tandis que les tableaux 203-0022 à 203-0026 présentent des données selon le quintile de revenu du ménage, le type de ménage, le mode d'occupation du logement, la taille de la région de résidence et l'âge de la personne de référence, respectivement. Le tableau 203-0027 présente des données sur les caractéristiques du logement et l'équipement ménager. Finalement, le tableau 203-0028 fournit des estimations détaillées des dépenses alimentaires.

### **6.2 Série de documents de recherche sur les dépenses des ménages**

Cette série fournit de la documentation détaillée sur les enjeux, les concepts, la méthodologie, la qualité des données et d'autres éléments de recherche pertinents liés aux dépenses des ménages tirées de l'Enquête sur les dépenses des ménages.

### **6.3 Totalisations personnalisées**

Les clients éprouvant des besoins particuliers peuvent obtenir des totalisations personnalisées moyennant le recouvrement des coûts afférents, aux termes d'un contrat (certaines restrictions liées à la protection de la confidentialité des répondants s'appliquent). On peut également fournir sur mesure les données agrégées au niveau des dépenses détaillées des ménages.

## 7.0 Bibliographie

[1] Charlebois, J. et Dubreuil, G. 2011. Variance Estimation for the Redesigned Survey of Household Spending. Recueil de la Section des méthodes d'enquête, Assemblée annuelle de la Société Statistique du Canada, juin 2011.

## Appendice A

### Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue

**Tableau A1**  
**Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue, Canada et provinces, 2014**

	Ménages répondants à l'entrevue <sup>1</sup>	Journaux <sup>2</sup>			Taux de réponse <sup>4</sup>
		Refusés <sup>3</sup>	Inutilisables	Utilisables	
		nombre			
Canada	5 682	1 789	135	3 758	66,1
Provinces de l'Atlantique	1 841	543	50	1 248	67,8
Terre-Neuve-et-Labrador	539	147	17	375	69,6
Île-du-Prince-Édouard	285	97	6	182	63,9
Nouvelle-Écosse	538	182	15	341	63,4
Nouveau-Brunswick	479	117	12	350	73,1
Québec	765	237	13	515	67,3
Ontario	735	267	14	454	61,8
Provinces des Prairies	1 645	504	43	1 098	66,7
Manitoba	549	169	10	370	67,4
Saskatchewan	488	135	10	343	70,3
Alberta	608	200	23	385	63,3
Colombie-Britannique	696	238	15	443	63,6

1. Ménages répondants à l'entrevue parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

2. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

3. Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

4. (Journaux utilisables/Ménages sélectionnés pour le journal et répondants à l'entrevue) x 100.

## Appendice B

### Taux de réponse par mois de collecte

**Tableau B1**  
**Taux de réponse à l'entrevue par mois de collecte, Canada, 2014**

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages ayant refusé de participer	Ménages non répondants résiduels	Ménages répondants	Taux de réponse <sup>1</sup>
						nombre
Tous les mois	17 109	1 232	3 918	546	11 413	66,7
Janvier	1 496	113	311	49	1 023	68,4
Février	1 433	139	318	52	924	64,5
Mars	1 409	111	329	31	938	66,6
Avril	1 400	85	307	43	965	68,9
Mai	1 431	91	341	38	961	67,2
Juin	1 390	100	320	45	925	66,5
Juillet	1 478	105	327	48	998	67,5
Août	1 414	98	335	45	936	66,2
Septembre	1 420	86	349	49	936	65,9
Octobre	1 417	91	304	49	973	68,7
Novembre	1 423	103	321	37	962	67,6
Décembre	1 398	110	356	60	872	62,4

1. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

**Tableau B2**  
**Taux de réponse au journal par mois de collecte, Canada, 2014**

	Ménages admissibles <sup>1</sup>	Ménages non répondants à l'entrevue <sup>2</sup>	Journaux <sup>3</sup>			Taux de réponse <sup>5</sup>
			Refusés <sup>4</sup>	Inutilisables	Utilisables	
			nombre			pourcentage
Tous les mois	8 625	2 943	1 789	135	3 758	43,6
Janvier	746	238	148	11	349	46,8
Février	724	254	143	11	316	43,6
Mars	710	240	138	23	309	43,5
Avril	705	217	150	9	329	46,7
Mai	727	246	143	10	328	45,1
Juin	704	242	156	14	292	41,5
Juillet	741	254	149	13	325	43,9
Août	714	247	146	7	314	44,0
Septembre	711	253	157	10	291	40,9
Octobre	717	232	151	9	325	45,3
Novembre	723	238	161	7	317	43,8
Décembre	703	282	147	11	263	37,4

1. Les ménages admissibles sont ceux qui ont été sélectionnés pour remplir le journal.

2. Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

3. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

4. Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

5. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

## Appendice C

### Taux de réponse par taille de la région de résidence et par type de logement

**Tableau C1**  
**Taux de réponse à l'entrevue par taille de la région de résidence, Canada, 2014**

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages ayant refusé de participer	Ménages non répondants résiduels	Ménages répondants	Taux de réponse <sup>1</sup>
			nombre			pourcentage
Tous les centres de population et régions rurales	17 109	1 232	3 918	546	11 413	66,7
Centre de population de 1 000 000 habitants et plus	4 693	352	1 095	139	3 107	66,2
Centre de population de 500 000 à 999 999 habitants	1 527	169	340	44	974	63,8
Centre de population de 250 000 à 499 999 habitants	1 775	108	492	66	1 109	62,5
Centre de population de 100 000 à 249 999 habitants	2 501	212	595	83	1 611	64,4
Centre de population de 30 000 à 99 999 habitants	1 972	115	474	75	1 308	66,3
Centre de population de 1 000 à 29 999 habitants	2 006	125	404	41	1 436	71,6
Région rurale	2 635	151	518	98	1 868	70,9

1. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

**Tableau C2**  
**Taux de réponse au journal par taille de la région de résidence, Canada, 2014**

	Ménages admissibles <sup>1</sup>	Ménages non répondants à l'entrevue <sup>2</sup>	Journaux <sup>3</sup>			Taux de réponse <sup>5</sup>
			Refusés <sup>4</sup>	Inutilisables	Utilisables	pourcentage
Tous les centres de population et régions rurales	8 625	2 943	1 789	135	3 758	43,6
Centre de population de 1 000 000 habitants et plus	2 395	837	536	32	990	41,3
Centre de population de 500 000 à 999 999 habitants	778	298	164	6	310	39,8
Centre de population de 250 000 à 499 999 habitants	916	368	199	10	339	37,0
Centre de population de 100 000 à 249 999 habitants	1 289	463	244	20	562	43,6
Centre de population de 30 000 à 99 999 habitants	990	328	220	19	423	42,7
Centre de population de 1 000 à 29 999 habitants	997	281	196	22	498	49,9
Région rurale	1 260	368	230	26	636	50,5

1. Les ménages admissibles sont ceux qui ont été sélectionnés pour remplir le journal.

2. Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

3. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

4. Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

5. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

**Tableau C3**  
**Taux de réponse à l'entrevue par type de logement, Canada, 2014**

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages ayant refusé de participer	Ménages non répondants résiduels	Ménages répondants	Taux de réponse <sup>1</sup>
			nombre			pourcentage
Tous les types de logement	17 109	1 232	3 918	546	11 413	66,7
Maison individuelle	10 888	700	2 638	317	7 233	66,4
Maison jumelée ou en rangée	1 595	117	331	45	1 102	69,1
Duplex ou appartement dans un immeuble à étages	4 145	370	821	147	2 807	67,7
Autre	423	37	97	18	271	64,1
Non disponible	58	8	31	19	0	0,0

1. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

**Tableau C4**  
**Taux de réponse au journal par type de logement, Canada, 2014**

	Ménages admissibles <sup>1</sup>	Ménages non répondants à l'entrevue <sup>2</sup>	Journaux <sup>3</sup>			Taux de réponse <sup>5</sup> pourcentage
			Refusés <sup>4</sup> nombre	Inutilisables	Utilisables	
Tous les types de logement	8 625	2 943	1 789	135	3 758	43,6
Maison individuelle	5 451	1 871	1 060	75	2 445	44,9
Maison jumelée ou en rangée	827	268	194	21	344	41,6
Duplex ou appartement dans un immeuble à étages	2 102	700	487	35	880	41,9
Autre	218	77	48	4	89	40,8
Non disponible	27	27	0	0	0	0,0

1. Les ménages admissibles sont ceux qui ont été sélectionnés pour remplir le journal.

2. Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

3. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

4 Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

5. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

## Appendice D

### Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue pour diverses caractéristiques des ménages

**Tableau D1**  
**Taux de réponse au journal par type de ménage, parmi les répondants à l'entrevue, Canada, 2014**

	Ménages répondants à l'entrevue <sup>1</sup>	Journaux <sup>2</sup>			Taux de réponse <sup>4</sup>
		Refusés <sup>3</sup>	Inutilisables	Utilisables	
		nombre			pourcentage
Tous les types de ménages	5 682	1 789	135	3 758	66,1
Ménage d'une personne	1 522	556	49	917	60,2
Ménage composé d'un couple sans enfant	1 727	450	32	1 245	72,1
Ménage composé d'un couple avec enfants	1 477	470	25	982	66,5
Ménage composé d'un couple avec d'autres personnes apparentées ou non	201	58	3	140	69,7
Famille monoparentale sans personne additionnelle	389	129	11	249	64,0
Autre ménage composé de personnes apparentées ou non	366	126	15	225	61,5

1. Ménages répondants à l'entrevue parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

2. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

3. Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

4. (Journaux utilisables/Ménages sélectionnés pour le journal et répondants à l'entrevue) x 100.

**Tableau D2**  
**Taux de réponse au journal par mode d'occupation du logement, parmi les répondants à l'entrevue, Canada, 2014**

	Ménages répondants à l'entrevue <sup>1</sup>	Journaux <sup>2</sup>			Taux de réponse <sup>4</sup>
		Refusés <sup>3</sup>	Inutilisables	Utilisables	
		nombre			pourcentage
Tous les modes d'occupation	5 682	1 789	135	3 758	66,1
Propriétaire sans hypothèque	2 035	573	34	1 428	70,2
Propriétaire avec hypothèque	1 965	628	42	1 295	65,9
Locataire (avec ou sans loyer payé)	1 682	588	59	1 035	61,5

1. Ménages répondants à l'entrevue parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

2. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

3. Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

4. (Journaux utilisables/Ménages sélectionnés pour le journal et répondants à l'entrevue) x 100.

**Tableau D3**  
**Taux de réponse au journal par âge de la personne de référence, parmi les répondants à l'entrevue, Canada, 2014**

	Ménages répondants à l'entrevue <sup>1</sup>	Journaux <sup>2</sup>			Taux de réponse <sup>4</sup>
		Refusés <sup>3</sup>	Inutilisables	Utilisables	
		nombre			pourcentage
Personnes de référence de tous âges	5 682	1 789	135	3 758	66,1
Moins de 30 ans	542	200	21	321	59,2
30 à 39 ans	851	277	28	546	64,2
40 à 54 ans	1 636	544	38	1 054	64,4
55 à 64 ans	1 179	343	19	817	69,3
65 ans et plus	1 474	425	29	1 020	69,2

1. Ménages répondants à l'entrevue parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

2. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

3. Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

4. (Journaux utilisables/Ménages sélectionnés pour le journal et répondants à l'entrevue) x 100.



Tableau D4

**Taux de réponse au journal par quintile de revenu avant impôt, parmi les répondants à l'entrevue, Canada, 2014**

	Ménages répondants à l'entrevue <sup>1</sup>	Journaux <sup>2</sup>			Taux de réponse <sup>4</sup> pourcentage
		Refusés <sup>3</sup> nombre	Inutilisables	Utilisables	
Tous les quintiles de revenu	5 682	1 789	135	3 758	66,1
Quintile inférieur	1 079	388	45	646	59,9
Deuxième quintile	1 128	358	28	742	65,8
Troisième quintile	1 187	322	23	842	70,9
Quatrième quintile	1 119	330	23	766	68,5
Quintile supérieur	1 169	391	16	762	65,2

1. Ménages répondants à l'entrevue parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

2. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

3. Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

4. (Journaux utilisables/Ménages sélectionnés pour le journal et répondants à l'entrevue) x 100.

## Appendice E

### Impact de l'imputation des dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle

Tableau E1

Impact de l'imputation des dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle, Canada, 2014

	Impact de l'imputation <sup>1</sup> pourcentage
Services téléphoniques conventionnels	51,2
Services de téléphonies cellulaires et téléavertisseurs	13,2
Services de télévision et de radio par satellite	52,5
Services d'accès à Internet	55,2
Services de sécurité résidentielle	7,6

1. L'impact de l'imputation est la proportion de la valeur totale de l'estimation provenant des données imputées.

## Appendice F

### Imputation des caractéristiques du logement et de l'équipement ménager

Tableau F1

Pourcentage de ménages nécessitant l'imputation de caractéristiques du logement ou de l'équipement ménager, Canada et provinces, 2014

	Nombre de variables imputées (parmi 22)			
	1	2	3 ou plus	Total
			pourcentage	
Canada	4,6	0,2	1,0	5,9
Terre-Neuve-et-Labrador	5,6	0,1	1,9	7,7
Île-du-Prince-Édouard	7,2	0,2	2,5	9,8
Nouvelle-Écosse	5,3	0,5	0,6	6,3
Nouveau-Brunswick	3,5	0,1	0,8	4,5
Québec	7,6	0,1	0,7	8,3
Ontario	3,1	0,2	0,9	4,2
Manitoba	5,9	0,2	1,6	7,7
Saskatchewan	3,2	0,3	0,6	4,2
Alberta	2,8	0,2	0,4	3,5
Colombie-Britannique	3,3	0,4	1,3	5,0

## Appendice G

### Taux d'imputation selon le mode de déclaration des dépenses du journal

Tableau G1

Taux d'imputation pour les biens et services incluant les aliments achetés au magasin, selon le type d'imputation et le mode de déclaration, Canada, 2014

Type d'imputation	Items transcrits	Items provenant d'un reçu	Tous les items
	pourcentage		
<b>Imputation du coût manquant d'un item déclaré</b>			
Aliments achetés au magasin	2,8	0,2	1,1
Autres biens et services	4,3	0,2	2,3
Toutes les dépenses	3,5	0,2	1,5
<b>Imputation d'items de dépenses (et leur coût individuel) d'une dépense totale</b>			
Aliments achetés au magasin	55,4	1,6	20,1
Autres biens et services	22,7	1,6	12,4
Toutes les dépenses	41,6	1,6	17,6
<b>Imputation d'un code de dépense plus détaillé</b>			
Aliments achetés au magasin	4,5	6,5	5,8
Autres biens et services	5,3	5,7	5,5
Toutes les dépenses	4,8	6,3	5,7

Tableau G2

Taux d'imputation pour les collations, boissons et repas achetés dans des restaurants ou des restaurants-minute, selon le type d'imputation et le mode de déclaration, Canada, 2014

Type d'imputation	Items transcrits	Items provenant d'un reçu	Tous les items
	pourcentage		
Imputation du coût total	1,12	0,43	1,01
Imputation du coût pour les boissons alcoolisées	3,91	6,13	4,28
Imputation du type de repas (déjeuner, dîner, souper, ou collation et boisson)	8,06	8,09	8,07

## Appendice H

### Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine

Tableau H1

**Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine défini à l'échelle nationale, Canada, 2014**

Domaine	Estimation du nombre de ménages	Taille moyenne des ménages
<b>Canada</b>		
Toutes les classes	13 949 883	2,48
<b>Région</b>		
Région de l'Atlantique	987 472	2,33
Québec	3 513 304	2,29
Ontario	5 196 041	2,59
Région des Prairies	2 409 807	2,59
Colombie-Britannique	1 843 259	2,44
<b>Province</b>		
Terre-Neuve-et-Labrador	216 075	2,40
Île-du-Prince-Édouard	58 594	2,45
Nouvelle-Écosse	397 699	2,29
Nouveau-Brunswick	315 104	2,32
Québec	3 513 304	2,29
Ontario	5 196 041	2,59
Manitoba	473 288	2,52
Saskatchewan	423 085	2,46
Alberta	1 513 433	2,65
Colombie-Britannique	1 843 259	2,44
<b>Quintile de revenu du ménage avant impôt (national)</b>		
Quintile inférieur	2 789 304	1,47
Deuxième quintile	2 790 535	2,07
Troisième quintile	2 789 880	2,52
Quatrième quintile	2 788 237	2,91
Quintile supérieur	2 791 927	3,41
<b>Type de ménage</b>		
Ménages d'une personne	3 937 667	1,00
Couples sans enfant	3 808 109	2,00
Couples avec enfants	3 752 593	3,94
Couples avec d'autres personnes apparentées ou non apparentées	685 165	4,99
Ménages monoparentaux sans personne additionnelle	796 377	2,63
Autres ménages avec des personnes apparentées ou non apparentées	969 972	2,76
<b>Mode d'occupation du logement</b>		
Propriétaire	9 282 281	2,68
Propriétaire avec hypothèque	5 057 634	3,02
Propriétaire sans hypothèque	4 224 646	2,26
Locataire	4 667 602	2,08
<b>Taille de la région de résidence</b>		
Centre de population 1 000 000 et plus	6 238 913	2,63
Centre de population 500 000 à 999 999	934 685	2,26
Centre de population 250 000 à 499 999	1 283 660	2,47
Centre de population 100 000 à 249 999	1 299 354	2,38
Centre de population 30 000 à 99 999	1 286 548	2,18
Centre de population de 1 000 à 29 999	1 221 079	2,27
Rural	1 685 644	2,48
<b>Âge de la personne de référence</b>		
Moins de 30 ans	1 457 098	2,20
30 à 39 ans	2 436 243	2,89
40 à 54 ans	4 102 893	3,03
55 à 64 ans	2 698 462	2,29
65 ans et plus	3 255 188	1,75

**Note :** La somme des sous-totaux peut différer du total en raison de l'arrondissement.

Tableau H2

**Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine défini à l'échelle provinciale, Canada, 2014**

Domaine	Estimation du nombre de ménages	Taille moyenne des ménages
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>		
Toutes les classes	216 075	2,40
Quintile inférieur	42 569	1,48
Deuxième quintile	43 777	1,99
Troisième quintile	43 265	2,51
Quatrième quintile	43 236	2,66
Quintile supérieur	43 228	3,35
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>		
Toutes les classes	58 594	2,45
Quintile inférieur	11 704	1,45
Deuxième quintile	11 697	1,77
Troisième quintile	11 735	2,62
Quatrième quintile	11 343	2,94
Quintile supérieur	12 115	3,45
<b>Nouvelle-Écosse</b>		
Toutes les classes	397 699	2,29
Quintile inférieur	79 441	1,48
Deuxième quintile	79 327	1,86
Troisième quintile	79 593	2,31
Quatrième quintile	79 671	2,76
Quintile supérieur	79 666	3,05
<b>Nouveau-Brunswick</b>		
Toutes les classes	315 104	2,32
Quintile inférieur	62 860	1,47
Deuxième quintile	62 977	1,88
Troisième quintile	63 066	2,33
Quatrième quintile	63 036	2,77
Quintile supérieur	63 164	3,13
<b>Québec</b>		
Toutes les classes	3 513 304	2,29
Quintile inférieur	699 944	1,31
Deuxième quintile	704 794	1,75
Troisième quintile	702 471	2,34
Quatrième quintile	701 349	2,68
Quintile supérieur	704 746	3,37
<b>Ontario</b>		
Toutes les classes	5 196 041	2,59
Quintile inférieur	1 033 683	1,54
Deuxième quintile	1 041 419	2,17
Troisième quintile	1 041 427	2,70
Quatrième quintile	1 037 422	3,03
Quintile supérieur	1 042 090	3,48
<b>Manitoba</b>		
Toutes les classes	473 288	2,52
Quintile inférieur	94 635	1,58
Deuxième quintile	94 422	2,13
Troisième quintile	94 517	2,60
Quatrième quintile	94 716	2,98
Quintile supérieur	94 998	3,30
<b>Saskatchewan</b>		
Toutes les classes	423 085	2,46
Quintile inférieur	84 527	1,63
Deuxième quintile	84 250	2,41
Troisième quintile	84 978	2,45
Quatrième quintile	84 570	2,78
Quintile supérieur	84 760	3,02

Tableau H2

**Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine défini à l'échelle provinciale, Canada, 2014 (fin)**

Domaine	Estimation du nombre de ménages	Taille moyenne des ménages
<b>Alberta</b>		
Toutes les classes	1 513 433	2,65
Quintile inférieur	301 792	1,79
Deuxième quintile	300 360	2,37
Troisième quintile	305 767	2,59
Quatrième quintile	301 634	3,12
Quintile supérieur	303 881	3,39
<b>Colombie-Britannique</b>		
Toutes les classes	1 843 259	2,44
Quintile inférieur	367 906	1,45
Deuxième quintile	365 290	2,03
Troisième quintile	372 447	2,31
Quatrième quintile	368 471	2,91
Quintile supérieur	369 144	3,47

**Note :** La somme des sous-totaux peut différer du total en raison de l'arrondissement.